



II - L'Histoire de l'École Centrale Paris

Brève histoire de la Communauté Centralienne

La fondation de l'École

Les premières années

Le don à l'État (1855 - 1857)

*L'Association amicale
des anciens élèves*

Le transfert de l'École rue Montgolfier (1884)

La Société des Amis de l'École Centrale

Le Legs Le Roy et la rue de Cîteaux

L'École Centrale et la Nation

La situation administrative (1946 - 2006)

Le transfert de l'École à Châtenay-Malabry (1969)

Continuer à servir

Les anciens Présidents de l'Association

Les anciens Directeurs et
anciens du Conseil

Les Centraliens morts pour la France

Les Majors de Promotion

Association des Centraliens

8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS

Tél. : +33 1 56 436 800 - Fax : +33 1 49 530 821

E-mail : secretariat@centraliens.net - Web : <http://www.centraliens.net>

DÉCRET

Portant reconnaissance de l'Association amicale des anciens élèves
de l'École Centrale des Arts et Manufactures
comme établissement d'utilité publique

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents
et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du
Commerce et des Travaux publics;

Vu les Statuts de l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale des Arts et
Manufactures et la demande qu'elle a formée afin d'être déclarée établissement d'utilité publique;

Notre Conseil d'État entendu,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit:

ARTICLE PREMIER – L'Association établie, à Paris, sous la dénomination d'*Association amicale
des anciens élèves de l'École Centrale des Arts et Manufactures* est déclarée établissement d'utilité
publique.

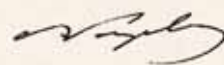
Sont approuvés les Statuts de ladite Association, tels qu'ils sont formulés dans l'expédition
annexée au présent décret.

ARTICLE 2. – Le Comité d'administration sera tenu de transmettre au commencement de cha-
que année, au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, un extrait de l'état
de situation de la Société, arrêté au 31 décembre précédent.

ARTICLE 3. – Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des
Lois* et inséré au *Moniteur*.

Fait au camp de Châlons, le 14 août 1867.

Signé: NAPOLÉON



Par l'Empereur:
*Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Agriculture
du Commerce et des Travaux publics*
Signé: DE FORCADE

BRÈVE HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ CENTRALIENNE

■ LA FONDATION DE L'ÉCOLE

L'École Centrale des Arts et Manufactures est créée en 1829, sur l'initiative privée et prémonitoire d'un homme d'affaires, Alphonse Lavallée, et de trois hommes de science, Jean-Baptiste Dumas, Théodore Olivier et Eugène Pécllet (un cinquième homme, Philippe Benoît est associé à la fondation de l'École et se retire du Conseil dès 1829).

Une ardente obligation dans un contexte difficile

Ces fondateurs firent preuve d'une singulière imagination et d'un courage hors du commun, pour créer une École d'Ingénieurs à l'époque où ils le firent. En effet, en ce milieu de l'année 1829, ni la **situation politique**, ni le système éducatif français n'incitent à prendre un tel risque. Après la secousse révolutionnaire et la grande aventure impériale, les deux frères de Louis XVI essaient, à grand peine, de faire accepter une monarchie constitutionnelle par les émigrés, revenus dans leur patrie après un long exil, par les bonapartistes, encore grisés par l'élan napoléonien, et par les révolutionnaires, porteurs de l'héritage de 1789. Charles X termine son règne dans une ambiance orageuse et la stabilité du régime est fort incertaine. Quant à la possibilité de créer des écoles privées, elle est considérablement réduite : le Gouvernement montre, dans ce domaine, une volonté nettement centralisatrice et n'entend rien laisser se faire en dehors de son contrôle.

Cependant, depuis quelque temps, la révolution industrielle se prépare, en France et à l'étranger, après l'extraordinaire moisson de **découvertes scientifiques et de percées techniques** enregistrées au cours des dernières décennies qui se prolongent sans discontinuer. Peu avant la fin du XVIII^e siècle, Volta a inventé la pile électrique et Lebon le gaz d'éclairage ; au début du siècle suivant, Thomas Young découvre l'interférence de la lumière, Gay-Lussac propose la théorie cinétique des gaz, Oersted prouve qu'un courant électrique produit un champ magnétique et Ampère invente le télégraphe électromagnétique et l'électro-aimant. En 1821, Faraday commence l'extraordinaire succession de ses découvertes : la magnétoélectricité, qui va conduire au moteur électrique, la liquéfaction des gaz, l'induction électromagnétique, les lois de l'électrolyse et de la décomposition électrochimique des corps. En 1824, Carnot découvre la thermodynamique et publie son ouvrage sur la puissance motrice du feu. Peu de temps après, Ohm publie sa loi sur la résistance des conducteurs. Dans le domaine de la chimie, à la même époque, Avogadro propose son hypothèse sur le volume moléculaire des gaz, Wohler isole l'aluminium et Regnault réalise la polymérisation du chlorure de vinyle.

Toutes ces découvertes ne tardent pas à trouver **des applications pratiques dans l'industrie**. Niepce invente la photographie, Chappe puis Morse font faire des progrès considérables

aux techniques de la communication et, surtout, la force motrice fait son entrée dans tous les domaines industriels : les filatures se modernisent, la navette mécanique fait son apparition. La force motrice de la vapeur trouve de multiples applications dans l'industrie et la propulsion des navires. Les premières machines-outils, raboteuses et fraiseuses, datent des années 1820. L'hélice pour navire est brevetée en 1832.

Le pays prend progressivement conscience de ses besoins en **ingénieurs civils**. Quelques personnalités, très informées de ces découvertes et des espoirs qu'elles recèlent, persuadées qu'un jour la France retrouvera le climat politique et économique propice à leur mise en œuvre, comprennent que l'industrie devrait alors disposer d'hommes ayant reçu une solide formation dans les domaines scientifiques et industriels les plus variés. Or, il n'existe pas à l'époque de véritable corps français d'ingénieurs civils, analogue à celui dont s'est dotée l'Angleterre (par la voie anglo-saxonne de l'apprentissage qui privilégie la culture de terrain), et qui constitue une des principales raisons du rapide développement de la présence de l'industrie britannique à travers le monde, après la chute de l'Empire napoléonien.

L'enseignement supérieur des sciences appliquées s'est développé en France dès le XVIII^e siècle avec la création d'écoles techniques spécialisées, essentiellement orientées vers la formation des cadres techniques de l'administration : École d'Artillerie de La Fère (1756) ; École de Génie Militaire de Mézières (1748, transférée à Metz en 1794) ; École des Ponts et Chaussées (1747), puis École des Mines (1780) à Paris. À ces établissements s'ajoute l'École Militaire du Champ de Mars, créée en 1751, pour accueillir principalement les fils d'anciens militaires, d'où sortit brillamment en 1785 l'élève Napoléon Bonaparte.

En 1793, les exigences de la défense nationale conduisent, dans une première étape, à affecter les moyens de l'École des Ponts et Chaussées, puis de l'École des Mines et de l'École de Mézières au ministre de la Guerre. De là naît l'idée de réunir en un seul établissement toutes les branches de l'instruction relative aux travaux publics : une commission spéciale est chargée d'étudier le projet qui est présenté à la Convention par Fourcroy, peu après la chute de Robespierre.

L'organisation et les méthodes d'enseignement s'inspirent largement de celles de l'École de Mézières qui jouit d'une excellente réputation, due notamment à la personnalité de Gaspard Monge. Fait nouveau, les membres de la Commission proposent que la nouvelle École prépare non seulement les ingénieurs destinés à l'armée et aux services publics, mais aussi ceux dont aurait besoin l'industrie privée. Le projet étant adopté en septembre 1794, l'École Centrale des Travaux Publics est aussitôt créée. Son siège est au Palais Bourbon et elle réunit dès la première année 400 élèves. Un an plus tard, elle change de nom pour s'appeler École Polytechnique.

La même année, la Convention décrète la création d'Écoles centrales départementales, pour l'enseignement des sciences, des arts et des lettres, à raison d'une par département. En fait, 32 verront le jour avant leur transformation en lycées, transformation achevée en 1808.



NOS FONDATEURS

■ Alphonse Lavallée (1797-1873)

L'élève de l'Athénée était Alphonse Lavallée, né le 15 juillet 1797 au Château de Touvoie, à 13 km du Mans, dans une famille ayant des idées républicaines. Après avoir obtenu son Doctorat en droit à Paris, il revint chez son père, puis rejoignit à Nantes son beau-frère, qui y exerçait la profession d'armateur et avec qui il s'associa. Il épousa, en 1825, Adèle Laurans, fille d'un riche américain de Louisiane, ancien colon français, et l'un des principaux clients de l'armateur nantais. Il vint s'installer en 1827 à Paris où il fréquenta avec assiduité les cours de l'Athénée. Il devint, par ailleurs, actionnaire et administrateur du journal le plus influent de l'époque, Le Globe, dont il avait connu à Nantes le fondateur, Dubois. Ces contacts l'aidèrent considérablement dans la création de l'École Centrale, dont il fut le véritable fondateur et le premier directeur pendant 33 ans, jusqu'en 1862. Il mourut en 1873.

■ Jean-Baptiste Dumas (1800-1884)

Jean-Baptiste Dumas, né à Alais en 1800, éduqué à Genève, fut l'élève de Messieurs de Candolle et Prévost, ce dernier l'associant à ses célèbres travaux sur la physiologie du système nerveux. Venu à Paris en 1821, il obtint un emploi de répétiteur à l'École Polytechnique et de professeur de Chimie à l'Athénée. Il fut un des plus brillants savants français de son époque. Il devait, en 1849, être envoyé à l'Assemblée législative et, plus tard, être nommé sénateur. Il occupa pendant quelques mois le poste de ministre de l'Agriculture et du Commerce. Il fut Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française où il succéda à Guizot. Il disparut en 1884, après avoir été le seul des fondateurs à assister aux célébrations du cinquantenaire de l'École en 1879.

■ Théodore Olivier (1793-1853)

Théodore Olivier, né à Lyon le 21 janvier 1793, jour de la mort de Louis XVI, était ancien élève de l'École Polytechnique, où il reçut, en géométrie descriptive, l'enseignement de Monge à qui il rendait un culte touchant. Plusieurs historiens ont remarqué chez lui, mais sans en tirer la moindre conclusion, une hallucinante ressemblance avec Napoléon 1er, rendue plus troublante encore par la grave dépression nerveuse dont il fut victime en 1821, année où l'Empereur mourut à Sainte-Hélène. Peu après, il partit pour la Suède retrouver le dernier héros de l'épopée napoléonienne encore régnant : Charles XIV, roi de Suède, l'ancien maréchal Bernadotte. Il y devint précepteur du prince héritier et y réorganisa les écoles d'application du génie et de l'artillerie. Il revint en France peu avant 1829 et enseigna la géométrie descriptive à Centrale. Il mourut en 1853.

■ Eugène Pécllet (1793-1857)

Le troisième professeur de l'Athénée était Eugène Pécllet, né le 10 février 1793 à Besançon. Major de l'École Normale Supérieure (section sciences), Ampère le fit nommer professeur de physique au lycée de Marseille. Il créa dans cette ville un cours municipal destiné au personnel des usines de la région. Il y publia ses remarquables traités de chimie et de physique. Revenu à Paris, il fut nommé, en 1828, maître de conférence à l'École Normale Supérieure. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de Lavallée chez le fondateur du Globe. Il fut le premier professeur de physique générale (l'ancêtre de la physique industrielle) à l'École Centrale. Il disparut en 1857.

■ Philippe Benoit

Maurice Donnay (1885) remarque dans l'Histoire de l'École Centrale qu'il écrivit en 1930, que « de même que les trois Mousquetaires étaient quatre, les quatre fondateurs de l'École étaient cinq ». Il convient, en effet, d'associer aux quatre personnages précédemment évoqués, un autre polytechnicien, Philippe Benoit, ancien professeur à l'École d'État-major, dont le nom figure dans le prospectus officiel de 1829, mais qui devait se retirer du Conseil des fondateurs presque immédiatement après l'ouverture de l'École.



■ Alphonse LAVALLÉE



■ Jean-Baptiste DUMAS



■ Eugène PÉCLET



■ Théodore OLIVIER

Par ailleurs, en 1780 le Duc de la Rochefoucauld-Liancourt crée l'École de la Montagne, école professionnelle pour les fils de militaires installée dans son château de Liancourt, ultérieurement transférée à Compiègne, puis à Châlons-sur-Marne. Cette école prend le nom d'École des Arts et Métiers en 1803 et une deuxième école est créée à Angers l'année suivante. Le passage du statut militaire au statut civil sous la Restauration, le retour temporaire sous régime militaire en 1830, et les remous politiques de l'époque vont mettre ces écoles à dure épreuve durant quelques années, et ce n'est qu'en 1843, avec la création d'une troisième école à Aix-en-Provence, que les Écoles des Arts et Métiers prendront un nouvel essor au service de l'industrie. Enfin, le Conservatoire National des Arts et Métiers, fondé en 1794 à partir du legs Vaucanson, de la collection de l'Académie des Sciences et de donations diverses, au début simple exposition permanente de machines en fonctionnement, va devenir Centre d'enseignement après 1815.

Pendant de nombreuses années, l'École Polytechnique fournit les cadres de haut niveau nécessaires tant à la fonction publique qu'aux professions libérales. Puis, peu à peu, les besoins de l'administration, en pleine expansion, et de l'armée, perpétuellement en campagne, sont devenus tels que la proportion d'élèves destinés à la fonction publique a cru très rapidement et qu'en conséquence l'École n'est plus à même, en ce début de XIX^e siècle, de fournir les cadres nécessaires à l'industrie. La disparition de Monge, qui n'est plus là « pour inspirer le goût des arts libéraux », a contribué à précipiter cette évolution, les programmes évoluant de nouveau vers la spécialisation militaire et administrative.

Ainsi, à la fin de la restauration, il n'existe de nouveau plus de grande école d'ingénieurs capable de dispenser l'enseignement polyvalent nécessaire aux pionniers de l'industrie, en complément des quelques écoles techniques très spécialisées qui n'ont pas été fédérées.

Une école à la culture originale

La création de l'École Centrale des Arts et Manufactures répond à ce besoin. Elle est porteuse d'une culture originale à l'époque dans le paysage éducatif du pays, culture qui apparaît aujourd'hui encore très moderne.

Cette culture correspond à une double volonté.

L'École ambitionne de former des ingénieurs capables de maîtriser le développement de l'industrie et de l'entreprise dans toutes ses dimensions. Le texte de création stipule que « **la science industrielle est une et tout ingénieur doit la connaître en son entier, sauf à faillir à sa tâche** ». Certes, depuis plusieurs décennies, certains grands savants ont déjà fait évoluer de façon décisive les méthodes de l'enseignement supérieur. Diderot et d'Alembert, à la fois écrivains et chercheurs, ont abordé, dans leur Encyclopédie, le problème de l'enchaînement des connaissances humaines et dégagé le rôle des sciences expérimentales et de la prévision mathématique appliquée. Condorcet a fait à l'Assemblée législative, en 1792, un rapport sur l'Instruction publique dans lequel il préconise la mise en commun des diverses branches scientifiques, susceptibles, d'après lui, de s'enrichir mutuellement et d'offrir, dans leur unité, une moisson féconde en découvertes utiles. Mais en inventant la notion de « science industrielle », l'École va plus loin : elle construit un projet de formation qui, au-delà de la polyvalence scientifique et technique et de l'équilibre entre savoirs fondamentaux et appliqués, se veut

résolument pluridisciplinaire, faisant une place significative à ce qu'on n'appelle pas encore « les sciences de l'homme et de la société ».

Le service à l'industrie et à l'esprit d'entreprise est clairement affirmé : le texte de création indique que l'École a pour vocation de former des « **médecins des usines et des fabriques** ». Les fondateurs font partie de ces dirigeants, hommes de science et philosophes qui sont conscients de la bataille qui s'engage. Parmi ceux-ci, certains vont à la limite de l'utopie, comme le comte de Saint-Simon et ses disciples, pour qui la création d'une véritable classe industrielle doit constituer le fondement du nouveau système politique et social du pays. Ainsi Saint-Simon écrit-il en 1823, dans « le Catéchisme Industriel » : « *la classe industrielle doit occuper le premier rang, parce qu'elle est la plus importante de toutes, parce qu'elle peut se passer de toutes les autres et qu'aucune autre ne peut se passer d'elle ; parce qu'elle subsiste par ses propres forces, par ses travaux personnels. Les autres classes doivent travailler pour elle, parce qu'elles sont ses créatures et qu'elle entretient leur existence ; en un mot, tout se faisant par l'industrie, tout doit se faire pour elle* »... La pensée saint-simonienne inspire clairement les fondateurs.

Les grandes étapes de la fondation

La difficulté à supporter le développement industriel naissant est souvent évoquée dans les milieux scientifiques, notamment à l'Athénée, club culturel privé fondé en 1781 et destiné à offrir aux nombreuses personnes instruites qui s'occupent de littérature, de sciences, d'industrie, et même de commerce ou d'économie politique, un cercle et des cours présentés par des professeurs éminents. Installé rue de Valois, au Palais Royal, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, il est fréquenté par tous les brillants esprits de l'époque qui viennent recueillir les enseignements de savants tels que Lavoisier, Ampère, Fresnel, Monge, Chaptal et bien d'autres. L'établissement a reçu, en 1785, le nom de Lycée en souvenir de l'antique Lycée d'Athènes où enseignait Aristote, puis en 1803 celui d'Athénée, quand l'appellation de lycée fut réservée aux établissements d'instruction publique. Les fondateurs de l'École Centrale (voir page 46) sont un des élèves et trois des professeurs de l'Athénée. Ces hommes, dont les deux aînés ont 36 ans et le plus jeune 29, décident en 1829 de créer une école répondant aux principes ci-dessus évoqués.

Dans le courant de l'été 1828, Alphonse Lavallée propose donc à quatre professeurs Jean-Baptiste Dumas, Théodore Olivier, Eugène Pécllet et Philippe Benoit, le projet de création d'une école capable d'accueillir 300 à 400 élèves. Il se déclare disposé à l'installer à ses frais : l'école serait sa propriété, il en assurerait la gestion et la direction et en assumerait toutes les responsabilités. Les quatre professeurs devraient apporter leur concours sous forme d'enseignement et de conseils. Philippe Benoit s'étant retiré du projet, l'accord verbal des trois professeurs fondateurs est donné le 22 octobre 1828.

Après une expérience manquée, mais dont la relation par le Globe a attiré l'attention du public, ces hommes ne se découragent pas et sollicitent l'autorisation de créer une école d'ingénieurs. La compétence juridique, le dynamisme et la persévérance d'Alphonse Lavallée finissent par convaincre le Premier ministre, M. de Martignac, et le ministre de

École Centrale à l'Hôtel de Juigné (1829-1884)



Façade rue Thorigny



Façade côté jardin

l'Instruction publique, M. de Vatimesnil, heureusement tous deux de tendance relativement libérale. Le 23 décembre 1828 un arrêté autorisant la création d'un établissement entièrement privé est signé, « *par dérogation exceptionnelle* », par le ministre de l'Instruction publique Henri de Vatimesnil. Il autorise « *le sieur Lavallée à ouvrir à Paris, une École Centrale des Arts et Manufactures, où il ne sera admis que des élèves externes* ». L'acte d'association, qui lie les fondateurs, est signé le 20 janvier 1829.

Avant même l'arrêté d'autorisation, Lavallée a recherché un local dans le quartier du Marais. Son choix se porte sur l'Hôtel de Juigné, 7 rue de Thorigny (aujourd'hui musée Picasso) dont le locataire précédent voyait son bail arriver à échéance le 31 décembre 1829. Une convention de location pour 20 ans est signée le 27 décembre 1828, qui prévoit que le précédent locataire quittera les lieux en août 1829 afin que l'École soit prête pour la rentrée prévue le 3 novembre 1829. Le bail authentique est signé le 13 janvier 1829. Les travaux d'aménagement sont confiés à Monsieur Gourlier, architecte, futur professeur, qui inaugurera le cours de constructions civiles à l'ouverture de l'École.

Les problèmes financiers, plus difficiles, sont réglés en mai 1829 grâce à la contribution déterminante apportée par Pierre Laurans, beau-père d'Alphonse Lavallée.

En mars 1829, le premier prospectus de l'École est édité. Le 25 avril, le ministre de l'Instruction publique informe les recteurs de la création de cette nouvelle école et, joignant le prospectus, leur demande d'en assurer la publicité.

L'École, inaugurée le 3 novembre, n'ouvre ses portes que le 20 novembre 1829 en raison du retard pris dans les travaux d'aménagements.

■ LES PREMIÈRES ANNÉES

Le premier programme de l'École couvre deux années d'études. Il est jugé suffisant pour les ingénieurs souhaitant s'orienter vers les industries « *simples* ». Pour ceux qui

souhaitent s'orienter vers les « *secteurs de pointe* » (notamment mécanique et construction), une troisième année d'études apparaît dès 1830.

Les débuts sont difficiles. La vie de l'École va être très perturbée par les « *trois glorieuses* » de juillet 1830, l'engagement des élèves étant reconnu par La Fayette, Commandant de la Garde nationale, qui parle de « *Brave École Centrale* », puis par l'épidémie de choléra qui fait suspendre les cours et touche durement la famille Lavallée dont la plus jeune fille décède. Des difficultés financières, qui impliquent des financements près de trois fois supérieurs aux engagements initiaux d'Alphonse Lavallée, et l'absence forcée de celui-ci, malade, jettent le trouble sur l'avenir de l'institution. Encore une fois, Pierre Laurans, père de Madame Lavallée, intervient financièrement. Il recommande à son gendre de clarifier la situation avec ses cofondateurs, ce qui conduit à la résiliation de l'acte d'association initiale. L'École se trouve alors placée sous l'autorité désormais incontestée de son propriétaire directeur et du Conseil des études, présidé par Jean-Baptiste Dumas.

Sur 203 candidats à l'origine, 147 seulement sont inscrits en 1^{re} année en 1829. Il n'en reste plus que 97 en 2^e année et 56 en 3^e année. À l'automne 1832, 17 élèves seulement obtiennent le diplôme (conçu par les fondateurs comme attestant la « *capacité de diriger des travaux industriels* ») et 9 reçoivent un certificat ! Grâce à l'opiniâtreté de ses dirigeants, l'École Centrale sort progressivement de la tourmente et les effectifs des promotions croissent régulièrement. Les anciens élèves occupent rapidement des places de premier plan dans l'industrie. La Commission de la Chambre des Députés chargée de l'examen du budget de 1838 note au sujet de l'École : « *son succès est complet. Il est constaté, soit par les suffrages unanimes des premiers manufacturiers du pays, soit par la facilité avec laquelle se sont placés jusqu'ici tous les jeunes gens formés par l'École Centrale* ». Le fonctionnement de l'École sera à nouveau perturbé, sans conséquences notables, par les

journées de juin 1848, suite notamment à la suppression des ateliers nationaux dans l'encadrement desquels des élèves s'étaient engagés.

res complémentaires de recrutement (diplômés de l'université et étrangers) sont progressivement développées après la seconde guerre mondiale.



L'École accède très rapidement à un **rayonnement international** remarquable. Dès sa création, l'École Centrale attire un nombre significatif d'élèves étrangers, venus d'Europe et des pays du pourtour méditerranéen, puis des États-Unis et du Japon. Ainsi, les élèves et les diplômés étrangers représentent-ils près de 25 % des 20 premières promotions et près de 20 % des 50 premières promotions.

Le modèle de l'École Centrale sert de référence à la création d'autres écoles. Dès 1837, Alphonse Deville (1835) et Théophile Guibal (1836) créent l'École provinciale des Mines du Hainaut qui, après plusieurs changements de noms, deviendra la Faculté polytechnique de Mons en 1935. En 1853, Jules

Marguet (1840) et Louis Rivier (1843) animent la petite équipe qui crée l'École spéciale d'ingénieurs de Lausanne, première école suisse d'ingénieurs, qui prend par la suite le nom d'École polytechnique fédérale de Lausanne. Lorsque l'Espagne se dote d'écoles d'ingénieurs inspirées des réalisations françaises, elle crée, par décret royal du 4 septembre 1850, pour soutenir son développement industriel, des Écoles techniques supérieures d'ingénieurs industriels, sur le modèle de l'École Centrale. C'est ainsi que naissent, par transformation de formations préexistantes, d'une part l'E.T.S.I.I. de Madrid, avec la participation de Ciprian Montesino (1837), qui fut notamment président de la Real Academia de Ciencias, et Eduardo Rodriguez (1837), d'autre part l'E.T.S.E.I. de Barcelone avec la participation de Ciprian Montesino et de Joaquim Alfonso (1837).

Les conditions de recrutement de l'École évoluent progressivement. Initialement, les connaissances et aptitudes des candidats sont vérifiées par un examen particulier. Les frais de scolarité étant élevés (en 1830, les frais de scolarité pour une année d'études représentent approximativement le traitement mensuel d'un fonctionnaire chef de service ou la solde d'un officier supérieur du grade de lieutenant-colonel), il est décidé de soutenir certains élèves par des bourses attribuées au titre des «encouragements de l'État» ou attribuées par des Conseils généraux. C'est pour l'attribution de ces bourses qu'est introduit un premier concours. Celui-ci est ensuite généralisé : le premier concours obligatoire pour tous est organisé pour la rentrée scolaire 1857. Au début du XX^e siècle, les conditions d'admission par concours sont harmonisées avec celles des plus grandes écoles d'ingénieurs sur les programmes des classes préparatoires, avec une session unique (écrit et oral) avant les vacances d'été. Des filiè-



■ LE DON À L'ÉTAT (1855-1857)

Après des moments difficiles, l'équilibre financier puis la prospérité de l'École sont assurés à partir des années 1837-1838. Voulant assurer la pérennité de son œuvre, Alphonse Lavallée estime qu'il doit « *mettre l'École Centrale sous l'empire d'un règlement et d'une autorité émanant de l'État* ». En conséquence, avec l'accord de Dumas et Pécllet (Olivier est décédé en 1853), il adresse le 25 février 1855 une lettre à l'Empereur Napoléon III dans laquelle il fait « *l'offre gratuite à l'État de la propriété de l'École Centrale* ».

L'offre surprend : les responsables des finances publiques ne comprennent pas que « *le propriétaire d'une entreprise puisse l'abandonner gratuitement, au sommet de sa prospérité* ». Le Conseil d'État « *croyant voir dans l'adoption de l'École par l'État moins d'avantages pour le pays, et moins de garanties pour l'institution elle-même, que dans la continuation du régime auquel elle a dû jusqu'à ce jour son succès* » affirme que l'École devait rester telle quelle « *pour servir d'exemple aux autres établissements privés* ». Lavallée intervient à nouveau auprès de son autorité de tutelle. Finalement, l'État exige, au-delà de la cession de l'ensemble des actifs et des résultats réalisés depuis 1855, le versement par Alphonse Lavallée d'un fonds de réserve (pour le paiement des rentes et allocations à verser) pris sur ses propres deniers. Celui-ci accepte. Le corps législatif, puis le Sénat, après un brillant rapport de Prosper Mérimée, approuvent le 13 avril 1857 une convention élaborée à cet effet.

Le 19 juin 1857, Napoléon III signe la Loi « *approuvant la convention acceptée par Alphonse Lavallée et ses enfants pour cession à l'État de l'École Centrale des Arts et Manufactures* » et déclarant que « *les produits de l'École ne se confondront pas avec les recettes du Trésor et seront spécialement affectés aux dépenses de l'établissement* ». La cession intervient le 1^{er} octobre 1857. Après avoir rédigé le règlement définitif de l'École, complètement prévu par la cession, qui est publié par arrêté du 24 mai 1862, Alphonse Lavallée démissionne. Il joue un rôle

significatif dans une autre disposition importante pour assurer la pérennité de l'œuvre, la création de l'Association amicale des anciens élèves.

Un décret du 14 juin 1862 nomme Auguste Perdonnet à sa succession. Par la suite, les directeurs et directeurs des études successifs seront tous des anciens élèves de l'École.

Les responsables de l'école la rebaptisent École Impériale des Arts et Manufactures, ce qui faillit avoir de graves conséquences : après la chute de l'Empire, les premiers gouvernements républicains se donnent pour mission de traquer les suppôts du bonapartisme. L'École Impériale,

dotée de surcroît de l'abeille comme emblème, est suspecte. L'école reste notamment sans directeur de 1871 à 1882, la fonction étant assumée par *interim* par M. Solignac, colonel d'artillerie en retraite, sous directeur de l'École depuis 1865. Tout rentre peu à peu dans l'ordre, l'École Centrale a retrouvé son nom d'origine et ces événements tombent dans l'oubli.

■ L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES

Trente ans s'écoulent depuis la création de l'École avant que prennent corps d'une façon définitive, par la création, le 3 novembre 1862, de l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale, les aspirations des fondateurs de l'école et des élèves des premières promotions de se grouper pour mieux se connaître, s'entraider, se renseigner et être utiles à l'Industrie et au Pays.

Les premières tentatives

À l'origine, les anciens élèves, peu nombreux et dont le nombre croît lentement, restent en contact avec l'École et ses professeurs. La direction de l'École assure la diffusion des offres et des demandes d'emploi et publie chaque année, de 1834 et à 1854, les états de service des anciens élèves.

Les élèves de la première promotion sont animés par un grand esprit de confraternité. Soucieux de développer l'entraide entre eux, mais aussi de former un groupe influent capable de maîtriser l'innovation industrielle en France, ils tentent en 1833 de créer une association sous le nom d'« Union des Ingénieurs Civils de l'École Centrale », dont

les professeurs et la direction de l'École eussent été de droit membres honoraires. Mais ce projet se heurte à une difficulté majeure : faut-il admettre tous ceux qui sont passés par l'École Centrale, ou se limiter à ceux qui ont obtenu le diplôme ou le certificat ? Ce projet échoue. Les membres des premières promotions n'en demeurent pas moins moralement très unis et vont reprendre l'initiative.

L'idée est reprise en 1839 pour répondre au désir d'un grand nombre de créer un centre de relations, mais à nouveau elle ne peut aboutir. Une réunion tenue le 15 août 1839 dans le dessein de fonder définitivement l'association a constitué un comité composé de onze membres, parmi lesquels Camille Laurens (1833) et Léonce Thomas (1833), professeurs à l'École et futurs présidents de l'Association amicale des anciens élèves, respectivement en 1866-1867 et 1868-1869. Ce comité adopte un règlement. Il adresse à la fin du troisième trimestre 1839 une circulaire à tous les anciens élèves, mentionnant cette première réunion, ainsi que les buts de l'association, et leur demandant d'adresser à bref délai leur adhésion. Mais les délais trop longs d'obtention de l'autorisation demandée pour l'association en octobre 1839 ne permettent pas de réunir l'assemblée générale constitutive prévue le 1^{er} juin 1840 et font avorter le projet. Le comité décide de continuer à se réunir jusqu'à ce que la question de l'existence de l'association soit définitivement résolue. Mais l'attente sera vaine.

La Société des ingénieurs civils

Lors de la Révolution de 1848, les anciens élèves de l'École Centrale se demandent ce que vont devenir leur école et la profession d'Ingénieur. Ils reprennent l'idée de se grouper en association.



Esquisse préparatoire du décor pour la salle des fêtes de la Maison des Centraliens, de Lucien Jonas, vers 1921 :
L'industrie, la Science et le Commerce



Hôtel de la Société des ingénieurs civils,
19, rue Blanche



Ancien hôtel de la Société des ingénieurs civils,
10, cité Rougemont

Camille Laurens (1833), attaché à cette époque à l'enseignement de l'École, attire l'attention de Lavallée sur cette question. Celui-ci lui donne son assentiment complet et, pour permettre d'organiser les réunions préparatoires nécessaires, met les locaux de l'École à la disposition du Comité qui a été formé en 1839, auquel se joint Charles Callon (1833), professeur à l'École.

Une première réunion se tient le 4 mars 1848 dans la bibliothèque de l'École Centrale. Les anciens élèves présents nomment un bureau provisoire composé de Charles Callon (1833), président, Camille Laurens (1833), Auguste Faure (1834), Achille Boudsot (1833), Léon Scribe (1841). Ils décident à l'unanimité que l'Association des anciens élèves est constituée et ils créent une commission pour la rédaction de ses statuts.

Ces statuts, présentés par Faure lors d'une nouvelle réunion le 18 mars, sont adoptés. Les statuts prévoient que des ingénieurs civils de toutes origines pourraient être membres de la Société. Il ne s'agit plus d'une association d'anciens élèves de Centrale : la Société prend le nom de « Société Centrale des Ingénieurs Civils fondée par les anciens élèves de l'École Centrale ». Une assemblée générale constitutive se tient le 25 mars et les statuts définitifs sont votés au cours de l'assemblée du 13 juillet 1848. Jusqu'à la fondation de l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale, cette société, devenue le 1^{er} janvier 1850 Société Centrale des Ingénieurs Civils, sera le point de ralliement des anciens élèves de l'École Centrale, ainsi qu'en fait foi la note parue dans le prospectus de l'École de l'année 1851-1852 : « Une Association, fondée par les anciens élèves de l'École Centrale à laquelle se sont joints

d'autres ingénieurs civils, s'est fondée à Paris et a pris pour titre « Société Centrale des Ingénieurs Civils ». Elle se propose surtout d'entretenir un esprit de concours mutuel parmi tous les membres de l'Association et de créer entre eux des relations suivies. Les élèves sortis de l'École avec le diplôme ou le certificat trouvent dans cette Association des renseignements et un utile appui pour se placer et se diriger dans les diverses branches de l'Industrie. ».

Pendant 18 mois, la Société s'installe à Paris 20, rue Bergère, reste pendant plus de 22 ans 26, rue Buffault, puis se rend 10, Cité Rougemont avant de se fixer le 17 décembre 1896 dans l'hôtel situé 19 rue Blanche, hôtel dont Fernand Delmas (1875), professeur à l'École Centrale, fut l'architecte et qui a été vendu dans les années 1990.

L'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale

Alphonse Lavallée, après avoir en 1857 fait don de l'École à l'État, veut, en prenant sa retraite en 1862, assurer l'union intime des anciens élèves et de l'École par la création d'une association amicale composée des seuls anciens élèves. Aidé d'Auguste Perdonnet, qui vient d'être nommé directeur, dont l'action sera déterminante, et de quelques anciens élèves, inquiets sans doute de la participation de l'État à la gestion de l'École, il reprend avec succès le projet de création d'une Association des anciens élèves. Dans son discours d'adieu aux élèves, en juin 1862, il se dit persuadé « que les anciens élèves sont les soutiens les plus sûrs de l'École placée sous l'égide de l'État, parce qu'ils la connaissent mieux et parce qu'ils lui sont le plus vivement attachés par leurs souvenirs, par leur intérêt et par leur profession ».

Des circulaires sont adressées à tous les anciens élèves le 26 juin, puis le 20 août 1862. Des réunions préparatoires ont lieu à l'École. Une commission rédige un projet de statuts. Le 3 novembre 1862, l'assemblée générale constitutive, présidée par Auguste Faure (1834), réunit dans un des amphithéâtres de l'École 200 anciens élèves sur les 560 inscrits à l'Association. Cette assemblée vote les statuts et nomme un Comité composé de 20 membres. Le soir, le premier banquet annuel de l'Association est présidé par Auguste Perdonnet, directeur de l'École.

L'élection du premier bureau a lieu le 14 novembre 1862 et Jules Petiet (1832), qui prendra cinq ans plus tard la direction de l'École, est élu président. Les premiers statuts prévoient que l'Association a pour buts :

« - d'établir entre tous ses membres un centre commun de relations amicales ;

- de relier successivement les promotions nouvelles aux promotions antérieures en formant un faisceau continu dont tous les membres puissent se connaître et s'apprécier, être utiles les uns aux autres, chacun selon sa position, ses aptitudes ou ses relations. »

Ces buts sont complétés et précisés au cours de l'assemblée générale du 3 novembre 1866 par les suivants :

« - ouvrir et assurer aux associés des fonctions ou des emplois tant en France qu'à l'étranger ;

- faciliter aux associés les moyens d'étendre leurs connaissances, d'échanger des renseignements sur les richesses naturelles, les industries et les ressources commerciales des différents pays par tel mode que l'expérience indiquera, notamment par des conférences, des réunions techniques et des publications périodiques. »

La reconnaissance d'utilité publique de l'Association des anciens élèves de l'École Centrale des Arts et Manufactures, demandée par l'assemblée générale du 3 novembre 1866, est accordée par le Décret Impérial du 14 août 1867.

Les buts de l'Association n'ont pas varié depuis cette date, les diverses modifications apportées par les décrets de 1897, 1906, 1919, 1921, 1947, 1950, 1960 et 1995 n'ont fait que préciser les moyens d'action, rectifier la rédaction de certains articles en conformité des Lois ou règlements en vigueur, modifier le nombre des membres du comité ou modifier le taux des cotisations. En 2005, l'Association a engagé une refonte et une modernisation de ses statuts, approuvés en assemblée générale en 2007.

Les divers sièges de l'Association

Lors de sa constitution, l'Association fixe son siège social à l'École, jusqu'à son installation dans les locaux de l'Hôtel d'Essling situés 8, rue Jean Goujon, à Paris.

Le secrétariat et les bureaux, installés d'abord à l'École, 1, rue des Coutures Saint Gervais (entrée de l'administration qui porte actuellement le n° 1 ter), s'installent le 20 octobre 1874 à proximité, successivement dans des appartements loués au 3, rue des Coutures Saint Gervais, puis en 1879, 4, rue Thorigny, en face de l'entrée des élèves. L'École s'étant installée rue Montgolfier, le secrétariat et les bureaux de l'Association s'installent le 10 mars 1885, 81, rue Turbigo, au 1^{er} étage, au-dessus de l'entresol.

En 1895, le Comité, envisageant le transfert du secrétariat dans un quartier mieux situé au centre des affaires, entame des pourparlers avec la Société des ingénieurs civils en



Maquette définitive du décor pour la salle des fêtes de la Maison des Centraliens :
L'industrie, la Science et le Commerce

vue d'une installation dans des locaux de l'Hôtel de la rue Blanche, en cours de construction, mais ce projet n'ayant pu se réaliser, le secrétariat et les bureaux seront installés 4, rue Blanche (place de la Trinité).

En 1905, un certain nombre de Centraux émettent le vœu que les bureaux de leur association soient installés dans des locaux permettant d'accueillir un cercle. Le Comité, dans sa séance du 18 janvier 1905, ne retient pas cette suggestion, en raison des cotisations élevées qu'exigerait le fonctionnement d'un cercle. Il accepte toutefois le déménagement dans un local plus vaste permettant de prévoir une salle de réunion. C'est ainsi qu'à lieu, le 1^{er} juin 1905, le transfert des bureaux 1, rue de Stockholm, à l'angle de la rue de Rome, dans un appartement qui offre, en plus des bureaux, deux salles de réunions avec bibliothèque et un salon réservé au président et aux réunions de commissions. La bibliothèque, après avoir été transférée 8, rue Jean Goujon en 1920, sera remise à la bibliothèque de l'École Centrale lors du Centenaire de la fondation de l'École en 1929.

L'organisation de l'Association les groupements et les promotions

Au cours de la deuxième assemblée annuelle de l'Association amicale, le projet de fondation d'un cercle, comme complément indispensable de l'association exclusivement réservé aux membres de celle-ci, est évoqué. Suite aux travaux d'une commission spécifique, ce cercle est créé le 31 mars 1864. Désigné sous le nom de « **Cercle des Ingénieurs de l'École Centrale** », dont Charles Callon (1833) est élu président, ce cercle tient ses réunions 44, rue Laffitte. Au cours de ces réunions, il donne des conférences sur des sujets divers touchant non seulement la technique, mais l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, etc. Sa durée sera éphémère : il disparaît fin 1867, faisant l'Association des anciens élèves son légataire universel en lui laissant un héritage de 875,35 F.

Pendant les premières années, le Comité de l'Association est en liaison avec les anciens élèves fixés dans les divers centres industriels et commerciaux de France et de l'étranger au moyen de membres correspondants choisis par lui qui ont mission de grouper les camarades de la région et de représenter ou de suppléer le Comité. Ce mode de liaison est remplacé en 1872 par la création des **groupes régionaux**. En particulier, le Groupe de Paris est fondé en 1876, après une réunion préparatoire tenue le 17 octobre 1876 dans un amphithéâtre de l'École Centrale. L'assemblée générale constitutive a lieu le 26 novembre 1876 au Siège des Ingénieurs Civils, 10, cité Rougemont.



Parallèlement, une « Société de camarades » destinée aux élèves est fondée en 1869 par sept élèves de première année et un élève de deuxième année, pour réunir une sorte de **Cercle des élèves de l'École Centrale**, lointain ancêtre de l'Union des élèves actuelle, qui tient ses assises dans le local d'un café. Après la guerre de 1871, ce groupement admet petit à petit des anciens élèves et fait double emploi avec le Groupe de Paris après la création de ce dernier. Il est dissous en 1886 et fait don à l'Association de la somme de 6 000 F qui lui reste en caisse pour instituer une bourse de voyage en faveur d'un élève de deuxième année.

La fonction des **délégués de promotion**, élus par les camarades de la promotion

pour assurer la liaison entre le Comité et les camarades de chaque promotion, est instituée en 1917.

Enfin, pour faciliter les relations entre camarades d'une même profession, les **groupements professionnels** sont créés en 1921.

Le secrétariat de l'Association s'étioffe au fur et à mesure du développement de celle-ci. À la fin de l'année 1904, un **service de placement** est créé : un secrétaire est spécialement affecté à ce service sous la direction d'une Commission de placement, composée de membres du Comité et présidée par un vice-président de l'Association. Auparavant, le placement était assuré, pour Paris et la région par des délégués spéciaux du Groupe de Paris, et, en régions, par les membres correspondants nommés par le Comité.

Au début de l'année 1919, les services de l'Association sont réorganisés à la suite du rapport présenté par Jean de Baralle (1894), ancien président du Groupe de Paris en 1913. La fonction de Secrétaire général est créée et Jean de Baralle en est le premier titulaire. À la fin des années 60, cette fonction est transformée en celle de **Délégué général**.

Les bases de l'organisation générale de l'Association des anciens élèves sont ainsi posées. Les délégués de promotion, groupements professionnels et les groupes régionaux sont la base de l'animation des activités de l'Association et de l'information de ses membres. Au cours des années, l'organisation de diverses commissions (carrières et emploi, solidarité, relations intérieures, relations extérieures, publications, animation des jeunes promotions, etc.), présidées par un membre du Bureau de l'Association et chargées d'élaborer des propositions d'action a évolué pour s'adapter aux priorités et aux besoins de la communauté. Il en est de même de l'organisation des services permanents placés sous l'autorité du Délégué général.

L'hôtel d'Essling et la Maison des Centraux

La nécessité de donner à l'Association des anciens élèves un cadre approprié à sa mission, de réunir en un même lieu les différents organes qui composent l'Association ou prolongent son action, de créer, en somme, un centre de rayonnement digne de l'École Centrale se fait jour progressivement. C'est en novembre 1918, au moment même où la France termine victorieusement la première guerre mondiale, qu'est décidée la création de la Société immobilière qui va donner vie à la « Maison des Centraux ». Le choix se porte sur l'acquisition de l'Hôtel d'Essling, situé 8, rue Jean Goujon à Paris.

L'affaire est menée tambour battant : la souscription, ouverte le 19 avril 1919, est clôturée à la fin du mois de mai avec un capital souscrit de 3 600 000 Fr de l'époque. Le 13 juin, la Société anonyme immobilière « Maison des Centraux » est constituée et son Conseil d'administration, présidé par Jean Hersent (1884), est nommé. L'acquisition de l'Hôtel d'Essling est faite le 31 juillet 1919. Le 19 octobre, une réception inaugurale du Comité de l'Association et du Groupe de Paris se tient dans ses salons. Il aura fallu moins d'un an pour réaliser cet ambitieux projet.

La **Maison des Centraux**, devenue Maison des Centraliens le 22 juin 1990, est créée dans un but de solidarité et de resserrement des liens unisse tous les anciens élèves pour permettre le plein essor des manifestations centraliennes. Les actions nominatives de la Société anonyme sont statutairement la propriété d'anciens élèves de l'École Centrale (exceptionnellement des conjoints de Centraliens décédés ou de leurs enfants) ou de groupements ou associations d'anciens élèves. À l'origine, l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale possède environ le quart des 8 000 actions de la Société. Les Centraliens sont ainsi, depuis 1919, propriétaires de leur immeuble qui s'étend sur un terrain de 1 400 m² situé entre la rue Jean Goujon et l'impasse d'Antin.

La construction de l'**Hôtel d'Essling** fut entreprise en 1864 par la Duchesse de Rivoli, grande maîtresse de la Maison de l'Impératrice, Princesse d'Essling, veuve de François-Victor Masséna, le plus jeune des deux fils du Maréchal André Masséna, duc de Rivoli et prince d'Essling, que Napoléon nommait « *l'enfant chéri de la Victoire* ». Au bas de l'escalier d'honneur, encore aujourd'hui un bel aigle date du premier empire. Il surmonte les armes de Masséna qui portent « *d'or à la Victoire du naturel, survolant un lévrier couché, au chef de gueules semé d'étoiles d'argent, avec la devise fortis et fidelis* ». L'Hôtel, dû à l'architecte Pellechet, est construit sur un terrain donnant sur la rue Jean Goujon, ouverte par ordonnance du 23 juillet 1823 dans ce quartier François 1^{er} qui commence à se bâtir aux environs de 1825. Le terrain, précédemment occupé par le gymnase militaire

Amoros, du nom d'un officier espagnol qui avait introduit en France une méthode de gymnastique adoptée par le gouvernement français, fut vendu en 1864 à la princesse d'Essling par Monsieur et Madame de Mortemart. L'Hôtel est achevé en 1866. Il comporte alors trois étages avec, à l'arrière, les remises et les écuries.

En 1913, les descendants de la Duchesse d'Essling cèdent l'Hôtel à la princesse de Croy-Solre et les héritiers de celle-ci le cèdent à la S.A. « Maison des Centraux » en 1919.

De nombreux aménagements et agrandissements sont rapidement effectués par le nouveau propriétaire, notamment la surélévation sur trois niveaux de l'Hôtel sur la rue Jean Goujon, et la construction d'une grande salle de réunion de style « Arts déco » au rez-de-chaussée dans l'ancienne cour d'honneur.

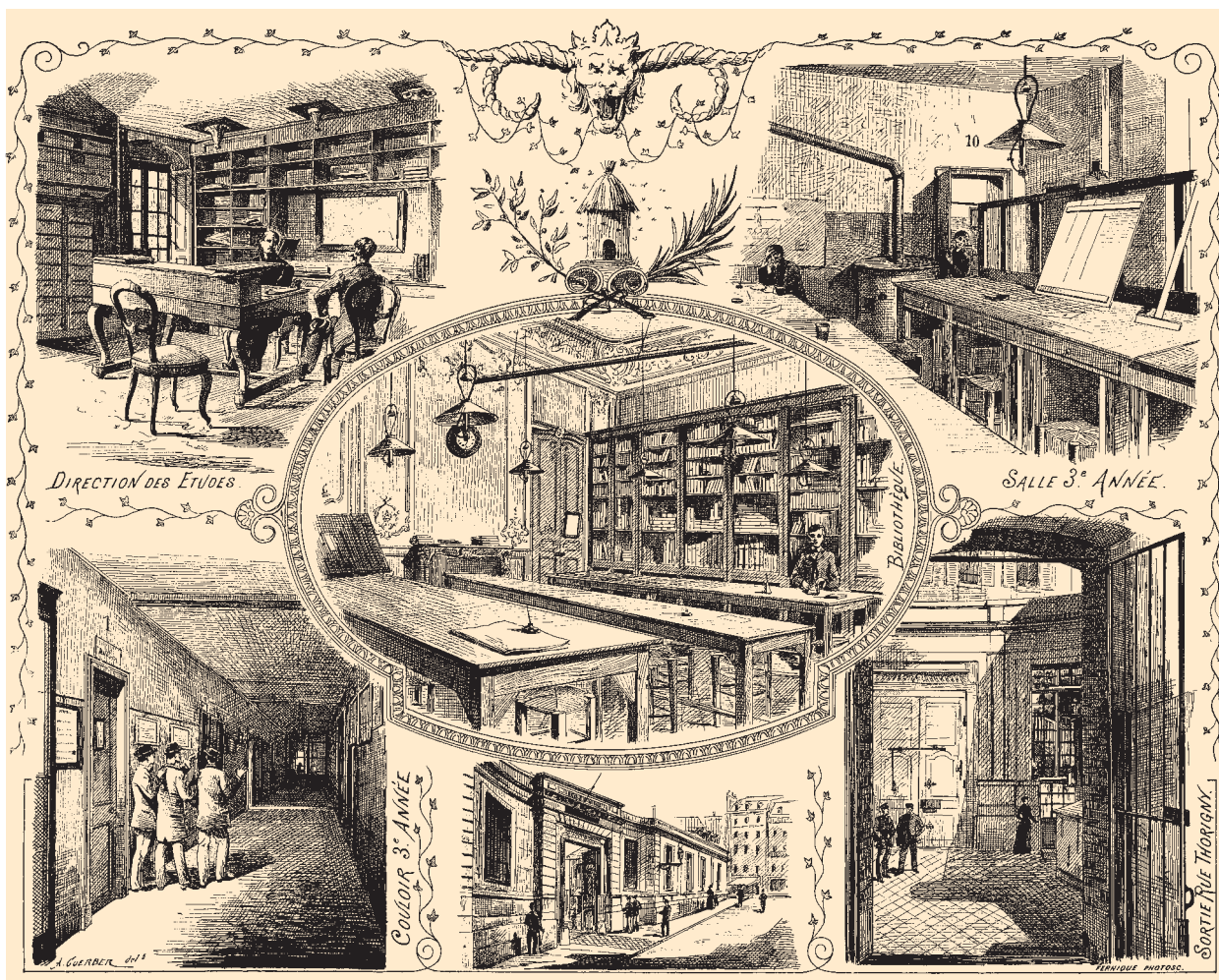
La Société fait valoir l'immeuble dont elle est propriétaire, en louant les locaux, bureaux, salons et salles de réunions qui

y sont installés, et en exploitant le restaurant par l'intermédiaire d'un gérant. Principal actionnaire de la Maison des Centraux, l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale en est aussi le principal client, en raison des surfaces importantes qu'elle occupe aux 3^e et 4^e étages. Les autres locataires de bureaux, personnes physiques ou morales, forment une clientèle proprement commerciale, qu'ils se rattachent ou non au monde centralien. En dehors de ces locations, qui ont un caractère permanent, la Maison des Centraux exploite ses salons et ses salles de réunion en les louant temporairement pour des réunions familiales ou professionnelles, des conférences, des expositions, des assemblées d'actionnaires, etc.

Entre 1989 et 1991, **un important programme de restructuration et de reconstruction** est réalisé. Il apparaît en effet que, derrière la belle façade hauss-

mannienne située à une adresse prestigieuse, l'ensemble immobilier est vétuste et mal adapté aux activités variées qu'il héberge (notamment les extensions successives donnant sur l'impasse d'Antin). Un programme ambitieux, élaboré sous la présidence de Michel de Haas (1955), conduit à une refonte complète de l'ensemble immobilier, conçue par l'architecte Pierre Alexandre (1953), maître d'œuvre. Au-delà des locaux réservés à l'Association aux 3^e et 4^e étages, il comprend notamment un hôtel de 40 chambres, une salle de réunion polyvalente de 250 places en sous-sol, un centre d'affaires avec bureaux équipés et service de domiciliation, un parking souterrain accessible par l'impasse d'Antin ; il accueillera plus tard le Press Club. La Maison des Centraux a conclu un bail emphytéotique avec la Société en nom collectif « Nouvelle Maison des Centraliens », qui a conclu les emprunts nécessaires et assuré la maîtrise d'ouvrage. Commencés en septembre 1989, les





«L'École dans tous ses états» gravure 1884

travaux sont achevés le 5 avril 1991 et les nouveaux locaux inaugurés le 16 mai 1991. Le 31 mars 1991, un bail commercial et un contrat de location gérance sont signés avec la Société « Restaurants et Sites » du Groupe ACCOR.

LE TRANSFERT DE L'ÉCOLE RUE MONTGOLFIER (1884)

Les locaux de l'Hôtel de Juigné ont été loués en vue d'y recevoir 300 à 400 élèves. Dès 1860, plus de 400 élèves sont inscrits à l'École Centrale et les locaux sont devenus trop étroits. Ils sont de plus en plus inadaptés à un enseignement qui intègre les derniers développements scientifiques et techniques, notamment les enseignements expérimentaux. Par ailleurs l'École, qui est maintenant propriété de l'État, souhaite s'installer dans ses propres murs. L'échéance du bail étant fixée en 1884, il est important d'anticiper ces évolutions.

La première solution est l'achat de l'Hôtel de Juigné et l'extension sur place, par l'acquisition des bâtiments jouxtant l'immeuble. Cette solution, étudiée par Alphonse Lavallée dès 1860, présente un avantage évident de continuité et évite les tracas d'un déménagement. Elle présente toutefois le double inconvénient de maintenir l'École dans des locaux inadaptés et de nécessiter des procédures relativement longues d'expropriation pour l'acquisition des terrains et immeubles voisins.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de Jules Petiet (1832), qui dirige l'École de 1867 à 1871, cette solution est abandonnée au profit de la construction d'une nouvelle école. Le 3 octobre 1874, le Conseil de l'École émet un avis demandant la construction de nouveaux bâtiments à l'emplacement de l'ancien marché Saint-Martin, à proximité du Conservatoire National des Arts et Métiers. L'objectif poursuivi est double : donner à l'École Centrale des bâtiments adaptés à sa mission



École Centrale, rue Montgolfier (1884 - 1969)



Le réfectoire



Exercices physiques dans la cour

et créer, avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, une « Sorbonne Industrielle » sur la rive droite de la Seine, conformément aux projets des pouvoirs publics de l'époque. Solignac, directeur intérimaire de l'École, s'efforce de défendre ce projet. La période est difficile car l'État se remet tout juste du paiement de l'indemnité de guerre et ses finances sont exsangues. De plus l'École Centrale, fraîchement rattachée à l'État, est fragilisée car elle s'est appelée École Impériale sous le Second Empire. La nouvelle administration pare au plus pressé. Elle ne sait quelle attitude adopter face à cet établissement qui lui paraît incongru. Tantôt elle demande à l'École Centrale d'assurer un nouvel enseignement agricole, tantôt elle se refuse à nommer un directeur... Dans ces conditions, on voit mal ce qui pourrait la décider à payer de nouveaux locaux !

Néanmoins, une Commission de l'École Centrale est nommée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce qui exerce alors la tutelle. Elle se prononce définitivement pour la solution du transfert, proposée par le Conseil de l'École en sa séance du 3 octobre 1874.

Le Préfet de la Seine saisit alors le Conseil de Paris de la question du transfert de l'École Centrale. Diverses difficultés techniques obligent à reporter l'examen du projet jusqu'en 1877. Les discussions et les débats traînent en longueur pendant près de deux ans, jusqu'au 9 novembre 1878. À cette date, la délibération du Conseil de Paris précise que le terrain du marché Saint-Martin sera cédé à l'État pour y construire des bâtiments destinés à l'École Centrale. Ceux-ci sont réalisés sous la direction de deux architectes Centraliens, René Deminuid (1858) puis Jules Denfer (1861). Sous la direction d'Alcide Cauvet (1847), l'École s'installe dans les locaux de la rue Montgolfier qui sont inaugurés le 4 novem-

bre 1884. Les bâtiments sont vastes, dotés d'amphithéâtres et de salles de travail répartis sur trois étages (un par promotion) ainsi que de laboratoires d'enseignement adaptés. Ils seront peu modifiés, si ce n'est, en 1922, Adrien Bochet (1886) étant directeur de l'École, la construction d'une vaste salle souterraine pour de nouveaux laboratoires. Ces laboratoires seront aménagés et équipés grâce à l'action du directeur Léon Guillet (1897) qui, avec le concours de la Société des amis de l'École Centrale, obtiendra l'aide des industriels qu'il visite inlassablement. L'installation de l'École dans les locaux de la rue Montgolfier, où elle restera jusqu'en 1969, marque une étape importante de son évolution, avec d'une part un accroissement des effectifs globaux, supérieurs à 800 élèves en fin de période, et d'autre part une rénovation des enseignements et de la pédagogie, accompagnés d'un développement important des enseignements expérimentaux. Après la seconde guerre mondiale, les premiers laboratoires de recherche voient le jour dans des locaux aménagés au cas par cas.

La première Centralienne

Après la fin de la grande guerre, il faut organiser provisoirement les études afin d'admettre à la fois les élèves démobilisés pour qu'ils terminent leur cycle d'enseignement, et les jeunes récemment admis au concours d'entrée. Pendant trois ans, plusieurs promotions sortent chaque année de l'École et, pour certaines, la durée totale de l'enseignement est ramenée à deux ans. Pendant la période des hostilités, les femmes ont été fréquemment amenées à remplacer les hommes partis sur le front, aussi bien dans les professions agricoles que dans les fonctions industrielles et commerciales. Ceci donne une impulsion décisive au désir exprimé depuis quelque temps déjà par de nombreuses jeunes filles d'avoir accès aux études généralement réservées aux jeunes gens. C'est ainsi qu'en 1917, une jeune fille (Marie Buffet) se présente au concours d'admission à l'École Centrale. Le Conseil de l'École se penche sur ce cas, sans précédent certes, mais qu'aucun règlement n'interdit, peut-être tout simplement parce que les rédacteurs de ce règlement n'avaient pas imaginé qu'il puisse se présenter un jour. Après une longue délibération qui témoigne de l'ouverture d'esprit remarquable de la quasi-totalité des administrateurs, le Conseil accepte la demande dans sa séance du 6 avril 1917. Les quatre premières Centraliennes appartiennent à la promotion 1921. Par la suite, chaque promotion comptera quelques jeunes filles, généralement une, deux ou trois. Le nombre progresse sensiblement à partir de la fin des années 60, lorsque plusieurs grandes écoles d'ingénieurs, dont l'École Polytechnique, se décident enfin à admettre des élèves du sexe féminin. Aujourd'hui, le nombre des jeunes femmes représente 15 à 20 % des effectifs de chaque promotion.

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ÉCOLE CENTRALE

L'évolution de l'enseignement dispensé à l'École Centrale, notamment la nécessité d'y enseigner des disciplines nouvelles et d'appuyer les cours sur des séances de travaux pratiques en laboratoire, ainsi que la volonté d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés matérielles, sont à l'origine de la création de la Société des amis de l'École Centrale. Face à ces

exigences, Paul Buquet (1853), directeur de l'École, propose cette création aux anciens élèves.

L'assemblée générale constitutive se tient le 14 janvier 1909. Elle arrête des statuts qui précisent les buts essentiels à poursuivre et les moyens de les atteindre :

- « apporter un appui moral et financier à l'École Centrale en vue d'équiper les laboratoires généralement nécessaires. »

- « créer et subventionner des œuvres d'entraide au profit des élèves pendant la durée de leurs études. »

- « à cette double fin, recueillir des adhésions parmi les anciens élèves et au sein des industries auxquelles ils se consacrent, recevoir des dons, les utiliser pour le plus grand bien de l'École et de ses élèves. »



Laboratoire d'essai des matériaux

Avant qu'éclate la première guerre mondiale, l'impulsion donnée successivement par Alfred Loreau (1864), président-fondateur, puis par Buquet, devenu à son tour président en 1911, permet d'équiper les laboratoires d'électricité et de mécanique.

La période de la première guerre mondiale freine l'activité de la Société. En 1921, elle est reconnue d'utilité publique et connaît un nouvel essor. En 1923, Léon Guillet (1897), qui vient d'être nommé directeur de l'École Centrale, en relance l'activité avec les concours éclairés et vigilants d'Auguste Dutreux (1896) et de Henri Garnier (1897), qui se succèdent à la présidence de la Société de 1923 à 1926 et de 1926 à 1928. C'est la grande époque de la rénovation de l'École Centrale. Chacun se dépense sans compter. Léon Guillet prend son bâton de pèlerin et rend aux industriels plus de 8 000 visites au cours de quatorze années d'un effort inlassable. Les différents groupements professionnels et les promotions de l'Association des anciens élèves apportent également leur contribution à l'œuvre entreprise. Les fonds importants recueillis avant l'éclatement de la seconde guerre mondiale (30 M de F de l'époque) sont utilisés par l'École suivant un plan bien ordonné. Les réalisations se succèdent dans une parfaite continuité :

- ateliers de machines thermiques et de démonstrations mécaniques,

- laboratoires d'hydraulique et de thermique,

- laboratoires d'essais des métaux et de physico-chimie des produits métallurgiques.

Parallèlement à ces initiatives adaptées à la progression des techniques, le culte du souvenir de l'œuvre de Grands Centraux est exalté par la création du musée de l'École. La Résidence des élèves, amorcée par le legs Leroy (voir page 58), est agrandie à deux reprises grâce à la volonté réalisatrice de Léon Guillet et au concours soutenu de la Société des amis.



Moteur à gaz de 25 CV
Atelier des machines thermiques

Malheureusement, la seconde guerre mondiale interrompt ces généreux élans. La nationalisation de l'école en 1946 oblige la Société des amis, au moins momentanément, à se préoccuper plus particulièrement de la vie matérielle et morale des élèves. C'est la période où la Société ouvre une campagne de solidarité auprès des anciens élèves pour dégager des fonds nécessaires à la modernisation des cuisines de la Maison des élèves, l'enrichissement de la bibliothèque de cette Maison, l'animation du « Ciné-Club-Cîteaux », à la



Laboratoire de chimie générale



Laboratoire d'analyse chimique

création d'un laboratoire de radioélectricité où les élèves dépennent eux-mêmes leur poste de radio...

La Société des amis se fait alors un devoir de contribuer aux initiatives des élèves dans le cadre de leurs nombreuses activités physiques et intellectuelles. Elle contribue au développement de l'Union athlétique de l'École Centrale, crée des prix en espèces en faveur des lauréats des concours de peinture, de photos ou de la « coupe d'éloquence ». De nombreuses conférences et causeries sont organisées à la Maison des élèves sur des sujets les plus divers et donnent lieu à des débats fort animés entre élèves et personnalités du monde littéraire, industriel, économique ou social appelées à les animer.

Une initiative particulièrement heureuse, tant sur le plan technique que sur le plan social, qui s'intègre au projet éducatif de l'École, mérite d'être soulignée : les stages dits de « Saverne », qui seront étendus à d'autres Centres : Guebwiller, Gérardmer, notamment. Il s'agit là d'une organisation conjointe de la Société des Amis et de la direction générale de l'Enseignement technique, prise à l'initiative de Raymond Boulenger (1920), président de l'Association des anciens élèves de 1953 à 1956. Chaque année, des élèves de première année de l'École Centrale sont regroupés pendant un mois avec des élèves du Collège Diderot et de jeunes ouvriers venant de l'industrie pour procéder à des travaux manuels à l'établi et sur machines. Ces séances de travail sont l'occasion de confronter les disciplines de la main et de l'esprit et de déterminer de fructueux contacts humains. Pour-suivis jusqu'à la fin des années 60, ils sont les prédécesseurs du stage exécutant actuel. La Société des amis subventionne également chaque année des voyages de fin d'études des élèves, notamment les voyages à l'étranger qui se développent à partir de la fin des années 1950.

■ LE LEGS LE ROY ET LA RUE DE CÎTEAUX

Le problème du logement des élèves de l'École Centrale se pose très tôt, avec une acuité croissante au fil des années, malgré les initiatives de la direction de l'école pour faciliter l'accès à des locations abordables. Dès 1923, le problème du logement des élèves avait été étudié. Pour des raisons pé-cuniaires, de nombreux élèves sont très mal logés, dans des conditions souvent d'extrême précarité. La direction de l'École prend alors des mesures urgentes et provisoires en faisant aménager des dortoirs dans certaines salles sous les combles où 70 élèves au total sont hébergés.

Une solution plus radicale et définitive est alors envisagée pour résoudre cette question du logement : construire une « Maison des Élèves de l'École Centrale » dans la Cité universitaire, à l'exemple de ce qui a été réalisé par l'École des Arts et Métiers. Le 7 juillet 1924, la Société des Amis crée une Société immobilière d'habitations à bon marché dont l'objectif serait de construire dans la Cité universitaire un pavillon réservé aux élèves de l'École Centrale. Un événement imprévu va bouleverser ce projet : le legs

Le Roy. En 1925, Anaïs Le Roy, fille de Amable Le Roy (1845) qui fut membre du Comité de l'Association des anciens élèves, fait de l'École Centrale son légataire universel. Outre sa fortune personnelle, le don comporte deux terrains situés respectivement boulevard Diderot et rue de Cîteaux. Sur le premier sera construit, avec le concours de la Société des Amis, pour la Société immobilière précédemment créée, la Maison des élèves de 500 lits, construite par l'architecte centralien Pierre Leprince-Ringuet (1898). Cette maison est inaugurée le 3 novembre 1929 par Gaston Doumergue, Président de la République. Sur le second terrain sont construits de nouveaux laboratoires complétant ceux de la rue Montgolfier devenus trop exigus. Le capital légué à l'École sera utilisé progressivement pour des constructions immobilières complémentaires, notamment sur le campus de Châtenay-Malabry.

■ L'ÉCOLE CENTRALE ET LA NATION

L'histoire du **régime militaire de l'École Centrale** est celle d'une longue lutte entre la passion égalitaire qui tend à octroyer le même statut à tous les citoyens, et une conception du bien commun qui commande d'employer chacun au mieux de ses aptitudes et de ses compétences.

De 1872 à 1889, les élèves de l'École Centrale sont astreints au service obligatoire de cinq ans, avec volontariat au profit des jeunes gens justifiant d'un certain degré d'instruction.

Dès le début de 1880, la volonté de réformer le système de 1872 se fait jour. La commission Ballue en 1883, puis la commission Laisant en 1887 élaborent un rapport le projet de Loi concernant le service militaire. Une fois encore, la question se pose de savoir comment utiliser au mieux les ingénieurs. Après quelques hésitations, six écoles dont l'École Centrale reçoivent un traitement spécial qui prolonge celui de 1872. Les élèves de ces écoles suivent une instruction militaire pendant leur scolarité, puis effectuent un service actif comme officier pendant un an.

Cette Loi qui renforce la préparation militaire pendant la scolarité sera à l'origine des incidents de 1892. Les élèves français ont l'impression d'être désavantagés par rapport à leurs camarades étrangers. Ils suivent une préparation militaire une journée par semaine pendant que leurs camarades sont libres et peuvent ainsi travailler et préparer leurs examens. Une maladresse de la direction de l'École, qui interdit la revue annuelle des élèves, déclenche alors un grave conflit : grève des élèves et licenciement des trois promotions.

Finalement, le Conseil de perfectionnement trouve une solution élégante qui permet à l'École de redémarrer après réintégration des trois promotions.

La Loi de 1905, après les hésitations habituelles des Commissions et des Assemblées, reprend le dispositif de 1887 mais allonge la durée du service militaire. Désormais, les



Anaïs LE ROY



Cours dans un amphithéâtre

Centraux passent deux ans sous les drapeaux : un an dans la troupe et un an comme officier.

En 1914 une nouvelle Loi, votée par la Chambre des Députés, est en discussion au Sénat quand intervient le début de la guerre. Cette nouvelle Loi instituait un régime unique pour toutes les écoles d'ingénieurs, hormis les écoles militaires (École spéciale militaire, École du service de santé militaire, École du service de la santé de la Marine, École Polytechnique). La durée effective du service militaire était portée à trois ans.

La guerre éclate en 1914 et donne aux Centraux l'occasion de faire magnifiquement leurs preuves sur les champs de bataille. Après la victoire, des circulaires ministérielles, tirant la leçon de l'Histoire, instituent la préparation militaire dans les grandes écoles. La Loi du 1^{er} avril 1923 maintient les élèves de Centrale dans le droit commun, mais la préparation militaire est obligatoire pour eux. Ceux qui obtiennent le brevet de préparation militaire supérieure sont autorisés à se présenter au concours d'officiers de réserve après six mois de peloton.

Ces dispositions sont modifiées par la Loi du 31 mars 1928 instaurant **l'instruction militaire obligatoire** (I.M.O.) qui s'étend sur les trois années d'études et permet aux Centraux d'être nommés sous-lieutenants dès leur incorporation à leur sortie de l'École, s'ils sont reconnus aptes physiquement. Ils accomplissent en cette qualité leur service militaire, en partie dans une école d'application, en partie dans un corps de troupe.

L'École Centrale conserve le régime de l'instruction militaire obligatoire jusqu'en 1972, où ce régime, jugé trop inégalitaire, est supprimé. Depuis cette date, les élèves de l'École sont soumis au régime général des étudiants. Toutefois, le titre d'ingénieur leur permet d'accéder sur titre à un peloton d'élèves officiers de réserve (E.O.R.) sans préparation militaire supérieure.

Les Centraux s'illustrent au cours de la première guerre mondiale

Les Centraux, en tant qu'ingénieurs, ont perfectionné et développé l'armement. Entre 1914 et 1918, ils donnent leur vie sur le champ de bataille. Durant ce conflit, 4 800 élèves et anciens élèves sont mobilisés. Plus de 900 sont blessés et 550 tués. Ils font l'objet de plus de 6 000 citations, 2 737 attributions de

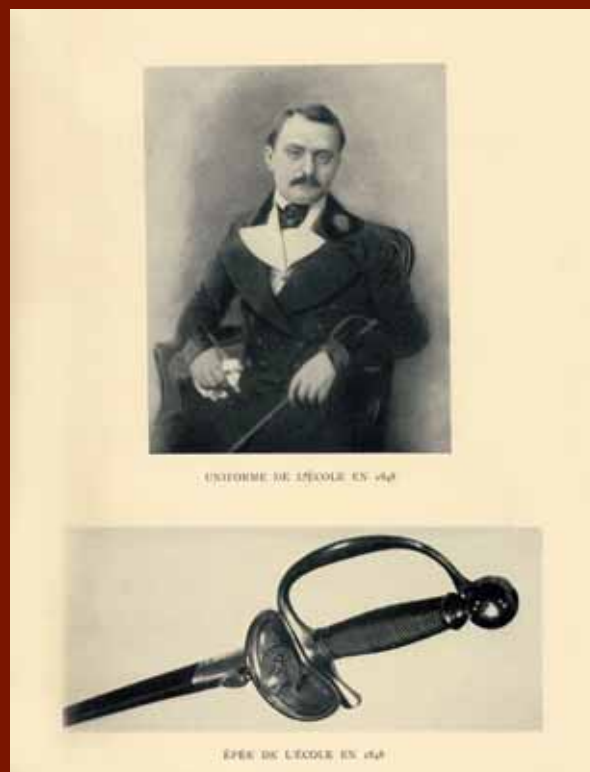
la Croix de Guerre et 1 239 nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur. En 1918, 72 % des batteries d'artillerie sont commandées par des Centraux.

Les plus hautes autorités du pays, militaires ou civiles, ont rendu hommage à l'École Centrale, à ses élèves et anciens élèves, pour le précieux concours apporté à la défense nationale. Citons les paroles prononcées devant le Sénat par le Général Messimy, alors rapporteur de la Loi militaire de 1928 : « Plus de 10 000 officiers sortant de l'École Centrale ont été nommés, soit avant la guerre, soit au cours de la guerre, officiers d'artillerie ; et alors que la multiplication infinie des régiments et de toutes les formations entraînait une pénurie effroyable d'officiers, on peut dire que l'École Centrale a sauvé l'artillerie française ».

L'École Centrale, en tant qu'établissement, est décorée de la Croix de Guerre le 22 octobre 1925. La citation de l'École est ainsi libellée au Journal Officiel du 21 juillet 1925 : « L'École Centrale des Arts et Manufactures, par son organisation militaire spéciale, a constitué une véritable pépinière d'officiers d'artillerie de complément, dont la science et l'héroïsme au cours de la Grande Guerre ont grandement et glorieusement contribué à donner la victoire ».

L'École Centrale reçoit la Croix de la Légion d'Honneur le 18 Mai 1929. La Croix est remise à Léon Guillet, directeur de l'École, par Gaston Doumergue, Président de la République et Paul Painlevé, ministre de la Guerre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, lors des grandes manifestations du Centenaire de l'École.

La seconde guerre mondiale perturbe également la vie de l'École : au début des hostilités, elle se transporte à Angoulême où





Novembre 1951, remise de la Croix de Guerre
avec le Président Auriol et G. Bidault

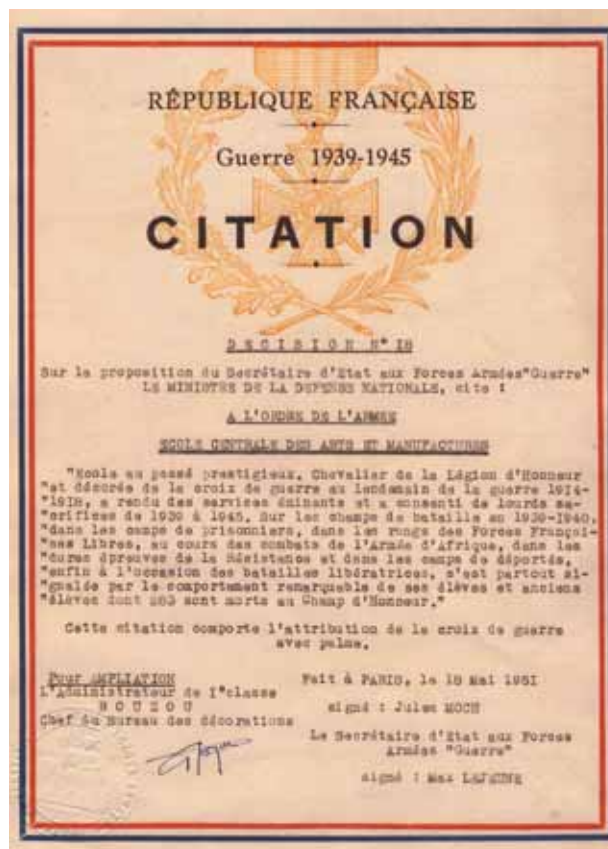
seuls les élèves de 1^{re} année suivent les cours dans des locaux offerts par la municipalité, alors que leurs camarades des 2^e et 3^e années sont mobilisés. Le patriotisme et l'esprit de sacrifice des Centraux sont à nouveau mis à l'épreuve : 7000 d'entre eux, élèves et anciens élèves, ont été mobilisés, 283 mourront sur les champs de bataille, en captivité, en déportation ou seront fusillés pendant la Résistance. Au total, 207 nominations ou promotions dans la Légion d'Honneur, 5 Croix de la Libération, 10 Médailles militaires, 447 Croix de Guerre, sans compter les Médailles de la Résistance et des Évadés, ont été attribuées à des ingénieurs de Centrale durant cette sombre période.

Une nouvelle Croix de Guerre avec palme est attribuée à l'École Centrale et reconnaît ces sacrifices, avec la citation suivante à l'Ordre de l'Armée (Journal Officiel du 30 Mai 1951) : « École Centrale des Arts et Manufactures, école au passé prestigieux, Chevalier de la Légion d'Honneur et décorée de la Croix de Guerre au lendemain de la Guerre 1914-1918, a rendu des services éminents et a consenti de lourds sacrifices, de 1939 à 1945. Sur les champs de bataille en 1939-1940, dans les camps de prisonniers, dans les rangs des Forces Françaises Libres, au cours des

combats de l'Armée d'Afrique, dans les dures épreuves de la Résistance et dans les camps de déportés, enfin, à l'occasion des batailles libératrices, s'est partout signalée par le comportement remarquable de ses élèves et anciens élèves, dont 283 sont morts au Champ d'Honneur ».

La Croix de Guerre de 1939-1945 remise par Vincent Auriol, Président de la République, le 15 novembre 1951 à l'École Centrale des Arts et Manufactures est venue attester que, cette fois encore, l'École avait fait tout son devoir.

Tous les ans, début novembre, à la date anniversaire de la fondation de l'École, la tradition veut que les Centraliens ravivent la Flamme à l'Arc de Triomphe et honorent ainsi leurs camarades morts pour la Patrie.



Croix de Guerre 1914-1918

Citations à l'Ordre de l'Armée

L'ÉCOLE CENTRALE des ARTS et MANUFACTURES par son organisation militaire spéciale a constitué une véritable pépinière d'officiers d'artillerie de complément dont la science et l'héroïsme au cours de la Grande Guerre ont grandement et glorieusement contribué à assurer la victoire.

« Journal Officiel », 21 juillet 1925



Croix de Guerre 1939-1945

Citations à l'Ordre de l'Armée

L'ÉCOLE CENTRALE des ARTS et MANUFACTURES, École au passé prestigieux, a consenti de lourds sacrifices de 1939 à 1945 sur les champs de bataille, dans les camps de prisonniers, dans les rangs des Forces Françaises Libres, dans les combats de l'Armée d'Afrique, dans les camps de déportés et dans la Résistance au cours des batailles libératrices, 283 élèves et anciens élèves sont morts au champ d'honneur.

■ LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉCOLE (1946-2006)

Depuis 1857, date du don à l'État, l'École Centrale dispose d'une large autonomie de gestion et doit assurer l'équilibre de ses comptes par les frais de scolarité, les dons et subventions. Casimir Monteil (1898) qui succède à Léon Guillet à la direction de l'École, se trouve confronté après la seconde guerre mondiale à de graves difficultés financières, incompatibles avec le développement de l'École. La **nationalisation de l'École Centrale** est inévitable. Le Conseil de l'École décide de renoncer à l'autonomie et demande son inscription au budget de l'État.

Par la Loi du 28 septembre 1946, cette proposition est acceptée et l'École Centrale est intégrée dans les Écoles supérieures d'Enseignement Technique dépendant du ministère de l'Instruction Publique.

Après quelques années d'application du nouveau régime, il apparaît que celui-ci n'est pas bien adapté au caractère particulier de l'École Centrale dont l'enseignement se situe au carrefour de la science et de l'industrie et doit donc être dispensé par des maîtres issus soit de l'université, soit des diverses branches de l'activité économique et industrielle. Une longue étude, conduite par les responsables de l'École avec les services du ministère de l'Éducation Nationale, aboutit au décret du 17 octobre 1959 qui, tout en confirmant que l'École Centrale est un établissement d'Enseignement Supérieur, lui rend la personnalité civile et l'autonomie financière en le transformant en « **établissement public à caractère administratif** ».

Ces dispositions sont heureusement complétées par les décrets du 2 novembre 1950 et du 10 septembre 1963. Ceux-ci définissent des corps propres à l'École Centrale de personnels enseignants et d'encadrement, respectivement fonctionnaires et contractuels. Ils sont originaux et garantissent l'éclectisme du corps enseignant de l'École, au sein duquel co-habitent la légitimité scientifique de l'enseignant chercheur et la légitimité professionnelle de l'enseignant praticien d'entreprise. Ils sont toujours en vigueur.

Lors des discussions relatives à l'élaboration de la Loi sur les enseignements supérieurs de 1984 (Loi Savary), l'École Centrale choisit de rejoindre la communauté des Enseignements Supérieurs en devenant un « établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel ». Après de longues concertations, le ministère classe l'École « grand établissement » par le décret du 26 janvier 1984. Cette classification permet à l'École de disposer de mesures dérogatoires pour adapter son organisation à ses spécificités.

L'exemple de l'École Centrale sera suivi plus tard par d'autres établissements, notamment l'École nationale des Arts et Métiers, l'École des Ponts et Chaussées, l'Université Paris Dauphine. De longues et difficiles discussions avec le ministère se poursuivent pendant plusieurs années pour aboutir à un nouveau texte de statut fixant l'organisation de l'École Centrale, le décret du 20 avril 1990 modifié.

■ LE TRANSFERT DE L'ÉCOLE À CHÂTENAY-MALABRY (1969)

Dès 1950, l'accroissement du nombre des élèves, mais aussi le développement des activités de recherche dans des laboratoires, installés souvent dans des conditions d'extrême précarité, rendent les locaux de la rue Montgolfier mal adaptés. De même, les capacités d'accueil de la résidence des élèves ne permettent-elles de loger qu'une moitié des élèves, ce qui risque de freiner la diversification de ses recrutements, notamment vers l'international, toute extension de cette résidence étant impossible.

Le 24 décembre 1954, le transfert de l'École Centrale est évoqué au Conseil de Perfectionnement. Cette discussion fait suite à une visite du sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique à l'École lors des célébrations de ses 125 années d'existence. Une commission d'études est mise en place en 1956. Son rapport propose un transfert à Châtenay-Malabry. Il est adopté par les deux Conseils de l'École (Conseil d'Administration et Conseil de Perfectionnement) réunis le 12 mars 1957. L'avis, transmis de suite au Ministre, reçoit l'accord gouvernemental en 1958.



Toutefois, le gouvernement entend favoriser la décentralisation et il lui semble que la décentralisation intellectuelle en est l'un des aspects principaux. C'est pourquoi il revient sur son accord. En mars 1959, il publie un vaste programme de provincialisation des grandes écoles : Centrale doit aller à Lyon ou à Grenoble. On parle aussi de Clermont-Ferrand... Une telle décentralisation risque d'avoir l'effet contraire à celui escompté. Coupée de son corps enseignant, l'École Centrale n'aurait plus été que le pâle reflet de l'École Centrale de Paris. La réaction de la communauté centralienne, réunie autour de François Marchal (1931), président de l'Association des anciens élèves, est vive. Après trois ans d'interminables démarches, discussions, réunions des Conseils, le feu vert du Premier Ministre est enfin transmis le 29 juin 1962 au ministre de l'Éducation nationale. L'accord à la construction de l'École à Châtenay-Malabry est toutefois lié à l'acceptation de l'École Centrale de Paris de se jumeler avec l'École Centrale lyonnaise. Cette condition est acceptée sans difficulté, étant donné le bon niveau de l'enseignement de cette dernière et les excellentes relations qui avaient toujours existé avec cette école, dont le premier président du Conseil avait été un Centralien. L'accord se fait sur l'installation à Châtenay-Malabry, sur un terrain de 18 ha jouxtant le Parc de Sceaux.



Les plans sont établis par un groupe de quatre architectes : Jean Demaret (1924), Inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux, Pierre Drouin (1932), Jean Fayeton (1931) et François Vitale (1921C), tous trois Architectes en chef des bâtiments civils et des palais nationaux. Ces plans sont approuvés par le ministre de l'Éducation nationale.

La pose de la première pierre par le directeur de l'École, Jacques Fougerolle (1925), a lieu le 24 juin 1965 en présence de Christian Fouchet, alors ministre de l'Éducation nationale. Toutefois, les procédures administratives, notamment celles qui concernent l'expropriation de nombreuses parcelles (147) maraîchères, sont longues et laborieuses. Les véritables travaux ne commencent qu'à la fin de 1966 et, malgré les retards pris et les incidents de chantier, ils sont terminés à l'automne 1969. Pierre Drouin, seul architecte survivant assume la lourde charge de la réalisation, avec l'aide déterminée de Jean-Jacques Baron (1932), nommé directeur en 1967, qui va devoir assumer dès sa nomination les événements de mai 1968, puis le déménagement de l'École.

Parallèlement, la Société des Amis de l'École Centrale, présidée par François Marchal (1931) depuis 1965, prend en charge la construction de la résidence des élèves. La réalisation des biens de la rue de Cîteaux (les anciens laboratoires sont vendus à une Société immobilière et la résidence des élèves est cédée au C.N.O.U.S.) apporte un précieux capital initial. Une souscription est lancée auprès des anciens élèves et des industriels. La **S.H.L.M « Résidence des Élèves de l'École Centrale »**, dont la présidence va être assumée par Jean-Pierre Germot (1951) après l'ouverture du campus, est ainsi créée.

Les nouveaux locaux de l'École et de la résidence sont inaugurés par le Président de la République, Georges Pompidou le 17 octobre 1969. L'École Centrale est alors la première grande école d'ingénieurs et la deuxième grande école

après H.E.C. (qui s'est installée à Jouy en Josas un an avant) à quitter Paris intra muros.

Le campus est situé sur un terrain triangulaire de 18 ha limité par l'emprise de la plate-forme du chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon (depuis utilisée pour la réalisation du TGV Atlantique), par la R.N. 186 de Versailles à la Croix de Berny et par l'avenue Sully Prud'homme longeant le Parc de Sceaux. Ce cadre calme et agréable, à 10 km de Paris (20 minutes par le R.E.R.), dans la zone sud de la banlieue parisienne a été choisi notamment pour sa proximité avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur et avec des centres de recherche (Cachan, Sceaux, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Orsay, Palaiseau, Saclay).

À l'origine les bâtiments de l'École sont :

- un bâtiment administratif,
- un bâtiment d'enseignement doté de sept amphithéâtres, de nombreuses salles de classes, d'un centre de documentation, d'un centre audiovisuel et d'un centre d'informatique,
- deux bâtiments pour les laboratoires d'enseignement et de recherche,
- des ateliers, une chaufferie,
- un gymnase,
- un restaurant universitaire,
- des pavillons de fonction pour le personnel de direction et des logements de fonction pour des personnels.

La résidence des élèves comprend à l'origine 800 lits répartis dans huit pavillons.

Tous ces bâtiments sont harmonieusement répartis autour d'un terrain de sports doté d'une piste d'athlétisme de 400 m. Depuis 1969, des réalisations nouvelles ont développé le patrimoine immobilier de l'École :

- extension des laboratoires de recherche par deux constructions nouvelles en 1974 puis en 1993,

- réalisation dans le bâtiment d'enseignement de nouveaux locaux fonctionnels pour le Centre de traitement de l'information en 1987,
- câblage informatique de l'ensemble des installations, à partir de 1989 : dès cette époque, les locaux de l'École et de la résidence sont en réseau. Ils sont reliés, par l'intermédiaire du Centre de traitement de l'information, à 800 centres scientifiques et universitaires dans le monde entier par l'intermédiaire des réseaux Earn et Bitnet. Cette réalisation est alors la première réalisation universitaire de ce type en Europe. Aujourd'hui, tous les acteurs de l'École ont accès à Internet par une liaison haut débit,
- mise en œuvre d'un contrôle d'accès du campus par les véhicules et de tous les bâtiments, par cartes magnétiques personnalisées.

L'École Centrale dispose aujourd'hui de 72 000 m² de planchers construits, dont près de 40 000 sont occupés par des laboratoires d'enseignement et de recherche.

La résidence des élèves est l'objet, à l'initiative de la Société des Amis de l'École Centrale, de deux extensions successives, les constructions de deux nouveaux pavillons en 1978, puis de deux pavillons complémentaires pour étudiants étrangers en 1993 partiellement financés par la région Île-de-France et le département des Hauts de Seine, pour accompagner l'internationalisation du recrutement de l'École. Ceci porte la capacité totale d'accueil à 1 130 lits.

■ L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

L'installation de l'École sur ce nouveau campus transforme radicalement la vie de tous les acteurs de l'établissement. Le déménagement se fait un an après les événements de mai 1968. Ceci suscite des inquiétudes. En effet, ce sont des lycéens de 1968, qui ont vécu intensément ces troubles, qui vont rejoindre l'établissement dans les années à venir. Chacun garde à l'esprit le fait que les prémices de ces mouvements sont apparues sur des campus universitaires, notamment aux États-Unis, bien avant les perturbations de la faculté de Nanterre. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'attitude qu'auront les élèves ingénieurs, déracinés sur un campus partiellement inachevé et isolé. En effet, même si d'autres implantations universitaires existent ou sont prévues dans le voisinage, ce campus est situé au sein d'une commune sans activités industrielles ou commerciales importantes, éloignée des loisirs de la grande ville... Aussi, les responsables, notamment Jean-Jacques Baron et Jean-Pierre Germot, mettent-ils tout en œuvre pour faciliter l'implantation rapide d'activités associatives riches et variées. Le développement de **la vie associative étudiante** est très rapide et intense, grâce au dynamisme sans cesse renouvelé des élèves animateurs. Celle-ci constitue un atout pour l'École, notamment parce qu'elle offre des opportunités d'apprentissage de la responsabilité humaine et sociale. Très rapidement la quasi-totalité des élèves, y compris les Parisiens, demandent à être logés à la résidence, conduisant aux extensions déjà évoquées.

La proximité immédiate de la résidence, l'instauration de l'assiduité facultative à certains enseignements, le développement des activités de recherche et l'offre d'apprentissages complémentaires liée à la vie associative conduisent à accompagner le renouvellement continu du programme des enseignements par une **transformation radicale de la pédagogie**. L'objectif poursuivi par le projet de l'École est de placer chaque élève en position d'acteur responsable de son projet personnel et de sa formation par une offre diversifiée, tout en respectant les exigences de la pluridisciplinarité du projet éducatif.

Le développement des activités de recherche est une des raisons principales ayant conduit au déménagement de l'École. Les nouveaux locaux sont vastes et réservent une grande surface à ces activités, et le ministère accompagne l'installation par la création de quelques emplois, notamment de personnels enseignants. Ce développement se fait progressivement, par le redéploiement des personnels de l'École, par une collaboration volontariste avec le C.N.R.S. (accueil de nouvelles équipes et renforcement d'équipes existantes), avec d'autres organismes de recherche, avec les établissements d'enseignement supérieur voisins, et, conformément à la culture de l'école, par la collaboration avec les entreprises (contrats de recherche, bourses industrielles, etc.).





L'École Centrale est habilitée à délivrer le diplôme de docteur-ingénieur dans les disciplines où elle a des activités de recherche dès la création de ce titre, puis à délivrer le **nouveau doctorat**, défini dans le cadre des nouvelles dispositions régissant l'enseignement supérieur de 1984.

Afin de disposer d'une structure mieux adaptée à la collaboration contractuelle avec l'entreprise, la communauté centralienne décide d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par la Loi sur les enseignements supérieurs en créant une société filiale de l'Établissement public, la **Société Centrale Recherche S.A.** créée en 1986. Elle a un capital de 350 000 €, également réparti entre ses trois actionnaires principaux : l'École Centrale, l'Association des Centraliens et la Société des Amis de l'École Centrale. Cette création se montre décisive dans le développement de la recherche contractuelle des laboratoires de l'École. L'École décide, dans les années 1980, d'**anticiper l'internationalisation** prévisible du marché de l'emploi des jeunes diplômés. Ceci implique d'offrir aux élèves de l'École la possibilité de bénéficier des meilleures formations d'ingénieur dans le monde. Ceci implique, également, de renouer avec la tradition

ancienne de l'École Centrale en accueillant des élèves ingénieurs étrangers de toutes origines. En effet, si la nouvelle population des doctorants a des origines géographiques diversifiées, le recrutement d'élèves ingénieurs étrangers s'est tari au début du XX^e siècle, à l'exclusion des pays où la culture francophone est restée vivace (Afrique, Moyen Orient et Extrême Orient). La mission est confiée à Bernard Marin (1963), professeur à l'École. Elle conduit à une politique internationale renouvelée, prioritairement axée sur la mise en œuvre de **double diplômes internationaux** :

- dans une première étape, ces échanges double diplômants sont mis en œuvre dans le cadre du réseau européen T.I.M.E. (Top Industrial Managers for Europe) à partir de 1988,
- d'autres doubles diplômes sont ensuite construits avec des universités du monde anglo-saxon, puis des universités à Singapour, au Brésil et en Chine (ces deux derniers pays dans le cadre d'accords passés par l'Intergroupe des Écoles Centrales).

Le rayonnement international ainsi retrouvé, le Gouvernement de Chine confie à l'Intergroupe des Écoles Centrales la création d'une École Centrale en Chine. Les contacts, engagés en 2002, conduisent à la création de l'**École Centrale de Pékin** qui ouvre ses portes en septembre 2005, 155 ans après la création des Écoles d'ingénieurs industriels de Madrid et Barcelone.

Le rapide succès des échanges internationaux et la nécessité d'accéder rapidement à une visibilité de la marque « École Centrale » au sein des réseaux qui se constituent, la volonté de participer à l'accroissement des flux d'ingénieurs généralistes et le souci de conforter l'encadrement scientifique de la formation conduisent l'École à rechercher des alliances avec des écoles qui partagent sa stratégie et sa culture. C'est ainsi que se constitue, à l'initiative de l'École Centrale Paris, l'**Intergroupe des Écoles Centrales** qui regroupe les Écoles Centrale de Lille (ex Institut industriel du Nord), de Lyon, de Nantes (ex École nationale supérieure de mécanique de Nantes) et de Paris. Les établissements conservent chacun leur autonomie et leur identité (dès l'origine les termes « fédération » ou « confédération » sont exclus pour marquer cette volonté de collaborer sans fusion des établissements) et s'engagent à des collaborations précisées dans une charte. Celle-ci est signée le 5 décembre 1990 dans un lieu hautement symbolique, l'Hôtel Salé, première implantation de l'École Centrale des Arts et Manufactures. L'Intergroupe





est, comme rappelé ci-dessus, à l'origine de la création de l'École Centrale de Pékin. En 2003, en réponse à une sollicitation du ministère de l'Éducation nationale, il conseille les actions de regroupement de plusieurs écoles qui conduisent à la création de l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille, devenue École Centrale de Marseille en 2006.

Les pouvoirs publics ont réalisé un investissement considérable lors de l'installation de l'École Centrale à Châtenay-Malabry. Toutefois, face à l'augmentation très rapide du nombre des étudiants, ils ne peuvent accompagner financièrement l'École dans son développement au niveau es-péré. L'École, conformément à ses valeurs, met en place, dès 1990, **des programmes originaux de partenariat industriel** qui contribuent notablement à financer son fonctionnement et ses investissements. Ce partenariat, construit autour d'échanges sur le projet de formation, permet des innovations pédagogiques originales, notamment en matière de professionnalisation du cursus et d'apprentissage de la responsabilité humaine et sociale, innovations qui eussent été impossibles sans la bonne connaissance mutuelle résultant du partenariat.

À partir de la promotion 1969, l'École Centrale Paris accueille des auditeurs diplômés d'autres établissements pour suivre l'enseignement de 3^e année. Certains auditeurs obtiennent, à l'issue de ces études, un certificat de spécialité de l'École Centrale Paris. **La diversification des formations** se poursuit, avec

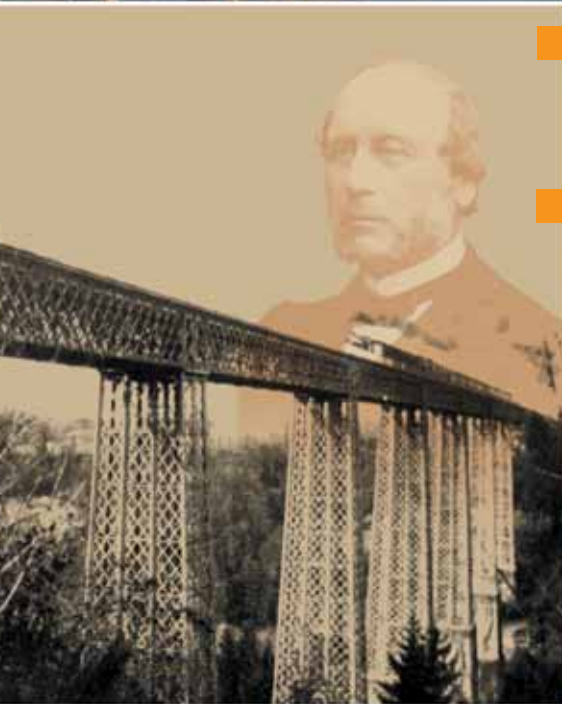
l'accueil d'étudiants doctorants dans les laboratoires. Suite à la création du diplôme de Mastère spécialisé par la Conférence des Grandes Écoles en 1985, l'École Centrale met en place progressivement des formations de ce type, d'abord à Châtenay-Malabry puis dans des pays de l'Europe centrale et orientale. En 1990, un certain nombre de ces diplômés constitue une

Association des anciens élèves des formations doctorales et spécialisées de l'École Centrale Paris, dite « **Association ECP-Graduate** ». Celle-ci a pour objet de :

- regrouper les anciens élèves des formations doctorales et spécialisées de l'École Centrale Paris,
- de favoriser et développer les liens d'amitié entre ses membres,
- promouvoir les relations amicales, professionnelles et scientifiques entre les anciens élèves des formations doctorales et spécialisées de l'École et les ingénieurs des Arts et Manufactures, les étudiants inscrits dans les formations doctorales spécialisées de l'École Centrale et les élèves ingénieurs de l'École Centrale,
- participer à la promotion des actions de coopération de toute nature à l'échelle nationale et à l'échelle internationale de l'École Centrale,
- promouvoir les activités et les relations amicales et professionnelles avec la communauté de l'École Centrale,
- et œuvrer de façon générale au rayonnement de la communauté centralienne.



L'École Centrale de Pékin



Afin d'avoir mieux conscience de notre action collective et de notre identité

Groupement culturel de l'Association des Centraliens ayant vocation de valoriser le patrimoine historique de l'Ecole Centrale, son identité, l'histoire de ses ingénieurs et de leurs entreprises.

Groupement ouvert développé avec la participation active d'historiens qui apportent leurs compétences et leur appréhension (différente de celle des ingénieurs) du monde technique, de l'industrie et leurs évolutions.

A l'heure de la mondialisation la connaissance du passé peut aider à mieux comprendre le présent pour préparer l'avenir. Les objets et ouvrages qui nous entourent, témoignages vivants de l'œuvre de nos camarades, répondent bien à l'ambition initiale de bâtir la société industrielle, qui est la nôtre. Pour nous, ils ne doivent pas demeurer indéchiffrables, car ils nous disent ce que nous sommes.

Centrale Histoire

Les actions depuis sa création en mai 2002

- Centrale Histoire assure la rédaction dans chaque numéro de la revue *Centraliens* de l'article de la rubrique Histoire
- 11 octobre 2002, Colloque sur «150 ans de génie civil, une histoire de Centraliens».

Les manifestations et ouvrages réalisés en 2004 pour le 175^e anniversaire de l'Ecole

- 5 juin, Voyage au Creusot sur «*Les Centraliens et l'Industrie d'hier et d'aujourd'hui*»
- 14 et 15 octobre, Colloque sur «*Les Centraliens et l'Industrie*»
- Octobre-novembre, Exposition *Le Paris des Centraliens* à la Tour Eiffel
- Jusqu'à décembre 2005, Exposition *Parcours de Centraliens* au musée des Arts et Métiers de Paris.

Une centaine d'intervenants du monde de l'Université et des associations historiques hors de la communauté centralienne ont été mobilisées pour ces manifestations qui, tout public confondu, ont réuni plus de 2 000 participants.

Les projets

Avec l'aide de tous, anciens et historiens, chacun apportant ses compétences (travaux scientifiques, témoignages, informations diverses, etc.), Centrale Histoire souhaite mener à bien :

- la publication des actes des colloques de 2002 et 2004
- la création des cahiers de Centrale Histoire, avec la publication de 1 à 2 numéros par an
- le dictionnaire biographique des Centraliens de l'étranger
- la rédaction de l'Histoire de l'Ecole de 1969 à nos jours
- l'organisation d'un colloque en 2008 sur «*Le rayonnement international des ingénieurs français, le cas de l'Ecole Centrale*».



En savoir plus et nous contacter :

<http://www.centraliens.net/clubs/centrale-histoire/index.html>
jean-louis.bordes@centraliens.net


CENTRALE
P A R I S
**Association
des Centraliens**
8, rue Jean Goujon
75008 Paris
Tél. +33 1 56 436 800
Fax +33 1 49 530 821
www.centraliens.net

Cette association signe une convention avec l'Association des Centraliens permettant à ses membres de bénéficier de certains services et d'être associés à la vie de l'Association des Centraliens, moyennant un transfert partiel de cotisations entre les deux associations.

Cette initiative, peu suivie, tombe en désuétude, malgré plusieurs tentatives pour la relancer. La réforme en cours des statuts de l'Association des Centraliens prévoit l'intégration en son sein des docteurs et diplômés de spécialités de l'École.

L'École développe aussi progressivement des actions de **formation continue**. Celles-ci sont gérées par la Société des Amis de l'École Centrale jusqu'à la création en 1990 de l'I.C.T.M. (Institut Centralien des Technologies et du Management), association créée pour dix ans par l'École et la Chambre de Commerce et d'Industrie interdépartementale de Versailles pour promouvoir les actions de formation continue et d'ingénierie pédagogique de l'École Centrale. En 2000, après la dissolution de cette association, les activités sont intégrées dans Centrale Recherche S.A. dont Centrale Formation est un établissement. En 2002, l'École accueille à Châtenay-Malabry le « Collège des Hautes Études de l'Environnement » devenu en 2004 le « Collège des Hautes Études de l'Environnement & du Développement Durable », construit sur un partenariat entre l'École Centrale Paris, l'E.S.C.P.-E.A.P. et l'Institut national agronomique Paris-Grignon.

La communauté centralienne accompagne l'École dans cette époque moderne, au-delà de la participation à la création de Centrale Recherche S.A. déjà évoquée.

La Société des Amis installe ses bureaux dans les locaux de l'École à Châtenay-Malabry en 1988. Elle accompagne le développement de l'École par les extensions de la Résidence des Élèves, déjà évoqués, par le soutien des activités sportives et associatives des élèves, et par des aides individuelles apportées aux élèves (création de la « Coupe inter-promotions » en 1988 pour soutenir les projets internationaux des élèves et la création d'un fond de solidarité en 2001 pour les élèves en difficultés pécuniaires). Elle gère les fonds collectés dans le cadre des actions de partenariat pédagogique industriel de l'École.

L'Association amicale des anciens élèves, devenue **l'Association des Centraliens**, évolue profondément. Cette évolution est amorcée par la préparation, puis les remarquables célébrations des 150 ans de l'École en 1979. Elle concerne à la fois son organisation (en particulier l'ouverture vers les élèves et les jeunes diplômés, et le développement interna-

tional) et sa communication (notamment par la mise en œuvre d'une messagerie électronique universelle et de nombreux services en ligne sur le serveur de l'Association). Elle se poursuit avec les prises de responsabilités croissantes des diplômés ayant suivi leur scolarité à Châtenay-Malabry. En 1990-1991, le vocable « Centraliens », jugé plus moderne et adapté, est choisi par la Communauté et se substitue à « Centraux ». Dès 1971, Pierre Alamigeon, président de l'Association a fait déposer la marque « Centralien » et obtenu que ce terme soit défini au Larousse *comme ingénieur diplômé de l'École Centrale des arts et manufactures*. L'Association amicale des anciens élèves devient l'Association des Centraliens, Arts et Manufactures, la revue « Centraliens », la Maison des Centraux, la Maison des Centraliens, etc. La Communauté choisit le logo actuel, qui se substitue à l'abeille traditionnelle, avec une charte graphique déclinant ce logo pour chacune des composantes de la communauté centralienne. L'Association des Centraliens organise des manifestations et célé-

brations importantes, parmi lesquelles l'« Année Eiffel » en 1988 et les « Entretiens de la Technologie », créés en 1992 et ultérieurement transformés en Entretiens Européens de la Technologie, qui connaîtront dix éditions entre 1992 et 2002.

■ CONTINUER À SERVIR

Forte de sa culture originale et de ses valeurs résolument modernes auxquelles elle est toujours restée fidèle, la communauté centralienne est prête à entreprendre, à poursuivre les services rendus au pays, tout en continuant à anticiper les évolutions à venir de notre monde.

Daniel Gourisse (62)
Président de Centrale Histoire



«La pensée créatrice» Gérard CHAMAYOU dit FÉLIX (52)